

L'Enseignement

Education
Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Sir A.-B. Routhier, p. 514.—Circularaire du Surintendant au sujet de l'enseignement du dessin, p. 514.—Caractère d'une classe bien tenue, pl. 514.

PÉDAGOGIE.—Aux commissions scolaires : augmentation du salaire des institutrices, *C.-J. Magnan*, p. 515.—Engagement des instituteurs, *Le Surintendant de l'Instruction publique*, p. 516.—Croquis d'inspection, *l'abbé P. Perrier*, p. 516.—Enseignement classico-ménager, *A. Beaudet, Ptre*, p. 520.—Cercle pédagogique de l'école normale de Valleyfield, p. 526.—Les écoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique, *C.-J. Magnan*, p. 531.

DOCUMENTS OFFICIELS.—Premier rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques (*suite et fin*), p. 535.—L'Horticulture à l'école primaire, *O.-E. Dallaire*, p. 544.

DOCUMENTS SCOLAIRES.—10e Assemblée de l'Association des Institutrices catholiques, section de Montréal, p. 551 et 553.—Retraite fermée pour institutrices, p. 553.—Enseignement ménager : Ecoles ménagères provinciales, p. 554.

MÉTHODOLOGIE.—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 555.—Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle, *J. Ahern*, p. 558.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE.—Instruction religieuse : La Très-Sainte-Messe, *D.-M.-A. Magnan, Ptre*, p. 561.—Langue française : Cours élémentaire, p. 562—Cours moyen, p. 563—Cours supérieur, p. 565.—Enseignement spécial : Agriculture, p. 567.—Anti-alcoolisme, p. 568.—Mathématiques : Arithmétique, p. 568.—Langue anglaise, p. 572.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR.—Une matinée de printemps (Paroles et Musique), p. 573.—Le chant à la petite école, *H. Nansot*, p. 573.—Institutrices demandées, p. 574.—Feu M. Stenson, p. 574.—Bibliographies, p. 574.—Jardins scolaires, p. 575.—Fautes à corriger, p. 575.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : Arrêtés en conseil : Nominations de commissaires d'écoles, p. 576.—Délimitations des municipalités scolaires, p. 576.—Erections de municipalités scolaires, p. 576.

ILLUSTRATIONS.—Sir A.-B. Routhier, p. 513.—L'étourdi puni, p. 555.—Maman est malade ! p. 559.—Musique, p. 573.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Boite 125, H.-V., Québec.

Nouveautés pédagogiques et autres

Nous recommandons de nouveau le MANUEL DE DESSIN A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE par Gaston Quénioux. L'ouvrage est illustré de 315 gravures et de 12 planches en couleurs hors texte. Ce manuel a pour but de faciliter aux maîtres de l'enseignement primaire, la direction des études élémentaires du dessin. Les exercices contenus dans le *Manuel* sont conformes aux instructions qui accompagnent les nouveaux programmes de dessin qui sont obligatoires, en France.

Prix : 85 cts l'unité, 95 franco par la poste.

LE PERIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, par l'abbé C. L. Vincent, Paris. C'est un dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes. Livre admirablement bien fait et capable de rendre de constants services aux instituteurs et aux institutrices.

Prix 65 cts ; franco 70 cts.

COLLECTION DES INITIATIVES SCIENTIFIQUES, publiée chez Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain. La collection comprend cinq volumes : *Initiation mathématique—Initiation à la mécanique—Initiation chimique—Initiation astronomique—Initiation zoologique.*

Ce sont d'intéressants livres du maître destinés à faciliter la préparation des classes, leçons de choses, etc.

Nous tenons à faire une réserve : l'*Initiation Astronomique*, de G. Flammarion, est neutre. L'auteur parle admirablement des astres, mais il ignore, le malheureux, qu'un Dieu bon et tout-puissant les a créés pour le bonheur de l'homme.

Dans l'*Initiation Zoologique*, l'auteur laisse percer sa croyance au transformisme, doctrine contraire aux enseignements de l'Eglise.

Prix : 50 cts le volume, 55 cts franco.

Le Marquis de Montcalm (1712-1759) par M. Thomas Chapals, vol. in-8 de 700 pages, contenant 5 gravures hors texte dont un portrait du Général Marquis de Montcalm. Prix \$1.50, franco \$1.70.

Ce livre est une étude que l'on peut considérer à bon droit comme définitive sur les guerres de la Cession du Canada et la figure historique du Grand Valcu.

L'Instruction au Canada sous le régime français (1635-1760), par M. l'abbé Amédée Gosselin Recteur de l'Université Laval, Québec. Volume in-8 de 500 pages, prix \$1.50, franco \$1.65.

Ce livre devrait se trouver dans toutes les bibliothèques des maisons d'enseignement et le personnel enseignant, croyons-nous, ne saurait se désintéresser aux débuts obscurs et difficiles de l'œuvre qu'il continue aujourd'hui avec tant d'ardeur.

La Douce France, René Bazin, 85 cts, franco 90 cts.

Ces livres peuvent être obtenus à la

Librairie GARNEAU, 6, rue de la Fabrique, Québec.

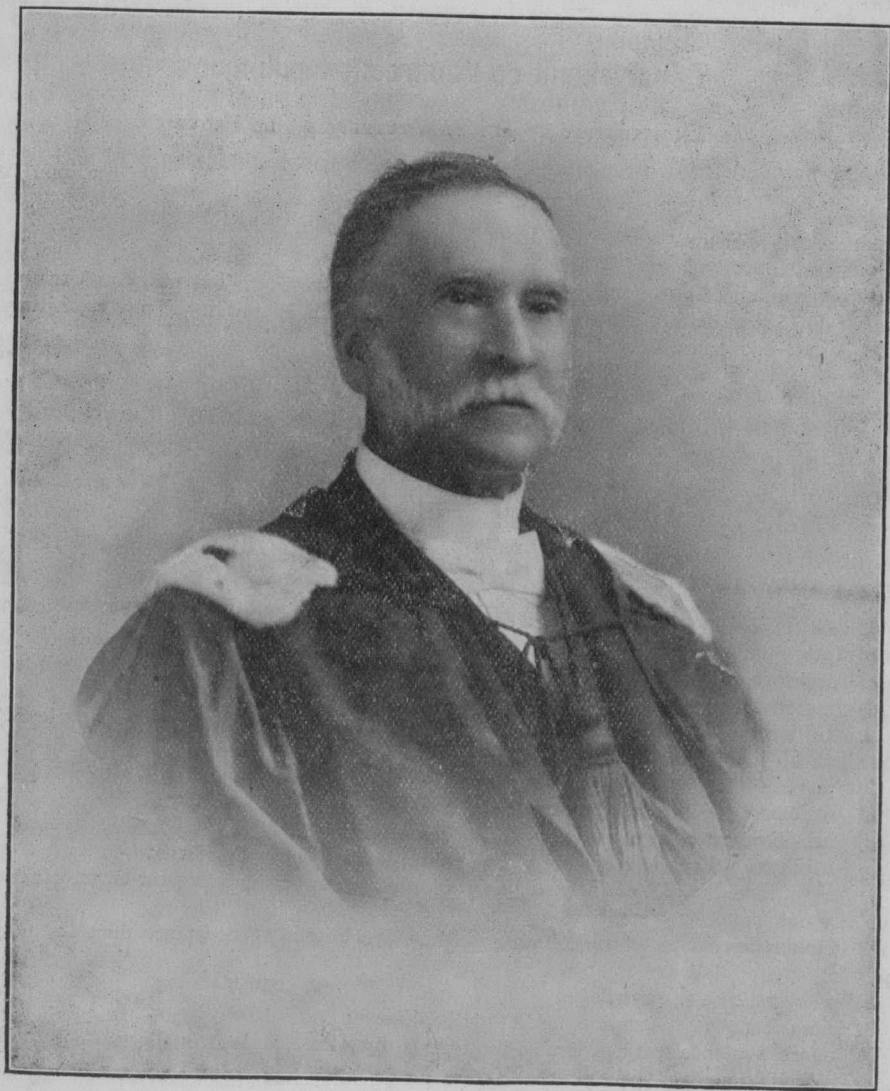
Aux abonnés payants

On est prié de se rappeler que seules les écoles sous contrôle ont droit au service gratuit de la revue. Les autres institutions doivent payer leur abonnement d'avance, soit \$1.25 pour le Canada et \$1.50 pour les Etats-Unis. A défaut de paiement immédiat, le service de la revue sera interrompu. Prière de payer par chèque, mandat ou bon postal : *Pas d'argent ni de timbres.* Adresse : *L'Enseignement Primaire*, Casier 125, H. V., Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Sir A. B. ROUTHIER, Juge en retraite
L'auteur du chant national, O CANADA! (*voir au verso*)

Sir A. B. ROUTHIER, Juge en retraite

L'éminent auteur du chant national canadien, *O Canada*, naquit à Saint-Placide, P. Q., le 8 mai 1839. Il fit ses études au collège de Sainte-Thérèse et à l'Université Laval. Il fut nommé juge de la Cour supérieure en 1873 et juge en chef à Québec, en 1904; juge en retraite depuis 1906. M. Routhier a été décoré par le Pape et le Roi d'Angleterre. C'est un de nos littérateurs renommés et de nos meilleurs orateurs. Le *chant national* date de 1880. Lavallée fit la musique et le juge Routhier composa ensuite les paroles. *O Canada* résume très bien les sentiments patriotiques des Canadiens français. Depuis 1908, les Canadiens anglais chantent parfois l'hymne de Routhier. La meilleure traduction est celle de James Acton, de Toronto.

Département de l'Instruction publique

AUX INSTITUTRICES ET AUX INSTITUTEURS DE LA PROVINCE.

Québec, mai 1912.

Mesdames et Messieurs,

Attendu qu'un certain nombre d'Institutrices et d'Instituteurs n'ont pas reçu à temps ma circulaire du 15 mars dernier relative à l'enseignement du dessin, je crois devoir prolonger jusqu'au 30 mai la date de réponse à cette circulaire.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,

Surintendant.

Caractères d'une classe bien tenue

1. *La classe.*—a) Ordre et propreté: plancher, bureaux, tables;
- b) bon goût de l'ornementation; il développe le sens esthétique;
- c) éclairage, chauffage, ventilation; y attacher une grande importance;
- d) matériel d'enseignement: tableau noir, cartes, objets d'intuition, etc.
2. *Le maître.*—a) Connaissance et application des méthodes reconnues aujourd'hui les meilleures;
- b) préparation sérieuse des leçons; pas de préparation, classe nulle;
- c) règlement bien ordonné, horaire bien déterminé;
- d) art d'intéresser, art d'exposer, art de questionner;
- e) habilité à découvrir le caractère, les qualités intellectuelles des élèves;
- f) esprit bien discipliné, bien juste, plein d'initiative et de ressources pour entretenir l'émulation, soutenir l'intérêt;
- g) amour des élèves, possession de soi-même, bon caractère, constance dans les moyens employés;
- h) vie vertueuse et exemplaire;
3. *Les élèves.*—a) Attention, intérêt, enthousiasme;
- b) efforts soutenus pour mettre en pratique la direction morale et intellectuelle du maître;
- c) estime du maître: faire tous ses efforts pour l'obtenir;
- d) bon esprit et discipline.

(Le Bulletin des Etudes)

PEDAGOGIE

AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

La circulaire du Surintendant publiée dans la livraison d'avril de *l'Enseignement Primaire*, a déjà produit d'excellents résultats. Plusieurs inspecteurs d'écoles nous informent qu'un grand nombre de commissions scolaires désirent profiter des octrois spéciaux votés à la dernière session de la Législature.

Déjà, depuis 1905, les municipalités qui paient à toutes les institutrices, y compris les sous-maîtresses, un traitement d'au moins \$100, reçoivent annuellement une prime spéciale. Mais cette année(1) le gouvernement, désirant aider les municipalités à augmenter sérieusement le traitement des institutrices, a fait voter par la Législature deux octrois spéciaux considérables.

L'un, de \$60,000.00, est destiné aux municipalités scolaires rurales, dont toutes les institutrices (y compris les sous-maîtresses) recevront un salaire annuel minimum de \$125.00; l'autre, de \$40,000.00, est en faveur des mêmes municipalités qui paieront à toutes leurs institutrices un salaire d'au moins \$150.00 par année.

Ainsi, les commissions scolaires pourront avoir droit à une part de chacun des fonds spéciaux ci-dessus mentionnés: \$60,000.00 et \$40,000.00, suivant les traitements qu'ils paieront à toutes leurs institutrices.

Nous attirons de nouveau l'attention des commissaires et des syndics d'écoles sur le paragraphe suivant de la circulaire du Surintendant:

"Je ne puis donc que vous encourager de nouveau à augmenter les salaires du personnel enseignant de vos écoles, et j'espère que les sommes considérables qui viennent d'être votées par la Législature pour les fins scolaires vous porteront à augmenter les traitements de vos instituteurs et institutrices lorsque vous renouvelerez leurs engagements pour l'année scolaire prochaine. S'il est nécessaire, augmentez même le taux de la cotisation scolaire pour obtenir ce résultat."

Nous avons lieu d'espérer que peu de commissions scolaires resteront sourdes à l'appel du Surintendant de l'Instruction publique.

L'intérêt bien compris des contribuables, le progrès scolaire, la générosité du gouvernement et de la législature, tout invite les commissaires et les syndics à rompre avec la routine mesquine de payer des salaires de servantes à celles à qui l'on remet le soin important de l'éducation et de l'instruction des enfants.

C.-J. MAGNAN.

(1) Voir la circulaire du Surintendant, en date du 1er avril 1912.

ENGAGEMENT DES INSTITUTEURS

La circulaire suivante, accompagnée d'un chèque, a été adressée, à chacune des commissions scolaires qui ont répondu à l'appel du Comité catholique et du Gouvernement, en engageant des maîtres pour diriger les écoles modèles et les académies fréquentées par les garçons seulement, et située dans les municipalités rurales et de villages :

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUEBEC, 18 MARS 1912.

MONSIEUR LE SECRETAIRE-TRESORIER,

Veillez trouver ci-inclus un chèque au montant de \$153.84, part qui revient à votre municipalité scolaire sur la subvention spéciale de \$10,000, votée l'année dernière par la Législature, pour favoriser l'engagement d'instituteurs dans les municipalités rurales et de villages.

J'espère que vous continuerez à confier vos écoles modèles ou académiques de garçons à des maîtres de préférence à des institutrices.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. BOUCHER DE LA BRUERE,

Surintendant.

CROQUIS D'INSPECTION

Ventilation.

Un instituteur demandait un jour à ses élèves : "Quel est l'agent indispensable à la vie ?" Et l'enfant de répondre : "C'est l'agent d'assurance."

Notre pédagogue était un peu déconcerté. Il avait pourtant donné une jolie leçon d'hygiène. Il croyait avoir convaincu tout son petit monde que l'air pur est une des nécessités de la vie. Hélas ! si l'on connaît cette théorie, on oublie le besoin que l'on a d'air pur. Toutes les écoles ne sont pas munies de systèmes de ventilation. Il arrive alors que l'on entre dans des classes hermétiquement fermées depuis plusieurs heures. Vous me dispensez de dire ce que l'on respire

L'air impur dans une école signifie paresse, lassitude, inattention, dissipation, pauvre mémoire, récitation nulle. Le professeur ne s'aperçoit

pas de la contamination graduelle de l'atmosphère. Mais celui qui vient du dehors en éprouve une sensation pénible et redit bien haut à tous les instituteurs et à toutes les institutrices d'exercer une vigilance constante à ce sujet. La santé physique, morale, intellectuelle l'exige impérieusement.(1)

Lecture expliquée à l'école primaire.

La lecture à l'école primaire présente des difficultés multiples. Je laisse de côté pour le moment le choix de la méthode.(2) Mais attache-t-on partout l'importance requise à cette partie de notre programme? Ne croit-on pas encore trop aisément que c'est jeu d'amateur que de faire lire les bambins qui nous arrivent du foyer paternel? Pourtant on a fait remarquer avec justesse que "les deux choses les plus difficiles que nous ayons à apprendre dans toute notre vie sont les premières que l'on nous enseigne: marcher et lire. Marcher, c'est résoudre pratiquement à chaque pas, à chaque mouvement, un problème extrêmement compliqué de dynamique. Lire, c'est établir une relation, une équivalence entre deux ordres de faits absolument étrangers l'un à l'autre, entre les sons articulés par notre gosier et des groupes de signes, tracés à la craie sur un tableau noir ou imprimés en noir sur une page blanche."

Les bons maîtres savent donc se mettre au courant des meilleures méthodes. J'aime bien à trouver sur les tableaux noirs des exercices écrits, autres que ceux du manuel, tant pour varier les leçons que pour leur donner plus d'originalité. Tel maître fait sa leçon de lecture, la craie à la main. Il dessine, soit avant la classe, soit sous les yeux de ses élèves, les lettres et les syllabes à faire apprendre, et il forme des mots choisis de préférence dans le vocabulaire de l'enfant.

Il s'attache avec soin à corriger les défauts de prononciation, le bredouillement, les habitudes gâcheuses de psalmodie.

Mais je veux parler de la lecture expliquée à l'occasion d'un article de M. Henri Brun, professeur à l'école normale de Carcassonne.(3)

"Dans les trois cours (élémentaire, moyen et supérieur), le premier souci du maître sera de faire comprendre *l'expression du texte*.

"Ce texte est fait de mots et de propositions. L'enfant ne connaît pas toujours suffisamment ces mots et ces propositions. Il importe, pour l'intelligence du texte, et pour la connaissance de la langue, de les relever et de les expliquer.

"Mots et propositions expriment des idées. Ces idées, l'enfant ne les

(1) *The Canadian Teacher*, march 1st., 1912.

(2) Je ne connais rien de mieux que les trois livrets récemment publiés qui ont pour titre "Enseignement de la lecture par une réunion de professeurs." Ces professeurs sont des Frères des Ecoles chrétiennes.

(3) *Le Volume*, 24 février, 1912.

découvre pas toujours au premier regard. Il importe, pour son intelligence du texte, et pour le développement de sa faculté d'analyse, de les relever et de les commenter (dans les trois cours).

"Ces idées se ramènent d'ordinaire à une pensée générale, exprimée ou sous-entendue, qui les rassemble et les résume, la "moralité" d'une fable, par exemple. Cette pensée risque d'échapper à l'intuition ou de dépasser l'expérience de l'enfant. Il importe pour son intelligence du texte, et pour le développement de sa faculté de synthèse, de la dégager et de l'expliquer (dès la seconde année du cours moyen). Le deuxième souci du maître sera donc de faire comprendre la *pensée* du texte, dans le détail et dans l'ensemble.

"Le texte est conçu, disposé, exprimé selon un certain dessein. Les détails "d'invention" y sont choisis en vue d'un but et ne perdent jamais ce but. Quel est l'objet de Lafontaine dans sa fable: Les deux amis? Représenter, en deux amis, la perfection de l'amitié. Comme tous les détails du récit, circonstances de temps, mobiles d'action, démarches, offres—tendent bien en effet à ce but! Les détails de la composition du texte obéissent à la même loi."

Il serait intéressant, mais un peu long de suivre l'auteur dans le développement de sa pensée. J'arrive immédiatement à sa conclusion: "Le troisième souci du maître sera de faire comprendre *l'art du texte* (cours supérieur)".

"Enfin, le texte produit dans l'âme des impressions qu'il importe d'analyser; on en recherche les caractères principaux. L'enfant prend avec le maître conscience de ses sentiments. Le quatrième souci du maître doit donc être de faire comprendre *l'impression* que le texte procure (cours moyen et supérieur)."

Je ne sais si tous nos instituteurs et nos institutrices sont travaillés par ce quadruple souci quand l'heure de la lecture sonne. Qu'ils fassent leur examen de conscience pédagogique, et peut-être avoueront-ils avec moi que, si la plupart du temps, ils expliquent bien les mots et les idées, s'ils indiquent bien les parties, ils ne songent pas assez à former le goût littéraire, à faire comprendre l'art qui se trouve dans le texte, "à en faire méditer et apprécier la pensée, à caractériser l'impression qu'il produit et le génie qui l'a créé."

Nous pouvons tirer un excellent parti de la lecture expliquée. Elle peut servir merveilleusement aux exercices de langage, de grammaire et de composition française. Mais on le voit, les maîtres primaires doivent se cultiver pour faire servir ainsi la lecture à l'éducation intellectuelle de l'enfant. "Il appartient à l'école normale de les former, dit M. Brun, —et il ne tient qu'à eux de se cultiver par leur propre effort."

Enseignement de la grammaire française.

"La grammaire par la langue, et non la langue par la grammaire," tel est l'axiome qui est en train de passer en pratique dans plusieurs de

nos écoles. La nouvelle édition de la grammaire des Sœurs de la Congrégation est en conformité avec ce cri de la nature. A Québec, la grammaire Brunot et Bony, édition canadienne par MM. C.-J. Magnan et N. Tremblay, rendra de grands services. Il est à souhaiter que l'on étudie sérieusement cette méthode intuitive d'observation. "Apprenons à l'enfant sa langue en la lui faisant connaître directement, soit qu'on lui fasse remarquer celle qu'il parle lui-même, soit qu'on lui mette sous les yeux les textes intéressants et savoureux de nos bons écrivains, et sans jamais séparer les mots des phrases dans lesquelles s'inscrit leur sens véritable."(1)

Notion du devoir.

Le *Bulletin mensuel de l'Education chrétienne* dans le diocèse de Mans (numéro de janvier 1912) recommande aux maîtres d'enseigner aux enfants, dès que leur raison s'éveille, que la meilleure des récompenses est la satisfaction du devoir accompli.

"Le devoir ! il nous saisit à notre entrée dans la vie; il ne nous quitte qu'au tombeau, variant avec chaque âge, avec chaque état, avec chaque position, mais immuable dans ses différences mêmes; il est toujours le devoir, c'est-à-dire un maître inflexible qu'on ne peut méconnaître sans s'exposer au repentir, négliger sans encourir le reproche. L'observation seule de ses lois peut nous assurer la véritable estime des hommes, et ce qui vaut mieux encore la satisfaction, l'estime de nous-mêmes et l'espoir, disons plus, la certitude des récompenses éternelles."

Ici, encore, nous pouvons nous demander sérieusement, si dans nos écoles primaires, on fait suffisamment comprendre aux enfants et aux jeunes gens que l'accomplissement du devoir est l'obligation de la vie.

Sans doute que dès l'âge le plus tendre, on enseigne le catéchisme, qui est le code de nos croyances aussi bien que des préceptes qui enchaînent nos vies. Mais la pédagogie pour l'enseignement religieux n'est-elle pas souvent défectueuse? M. l'abbé Garnier dans un congrès diocésain à Paris ne craignait pas de poser franchement le problème. Il trouvait là-bas,—ce qui est également vrai chez nous—qu'on ne parlait pas suffisamment des vertus qu'il faut pratiquer. Il aurait voulu ajouter un chapitre au catéchisme *sur les devoirs sociaux et civiques*. N'est-ce pas une suggestion qui a tout son prix à l'heure où l'on est en train de nous rédiger un nouveau catéchisme?

Influence du maître.

On demande souvent aux maîtres de faire leur examen de conscience sur leur noble devoir professionnel. C'est qu'ils exercent une influence considérable sur la destinée d'une génération. Que d'hommes peuvent

(1) Le Volume, 17 février, 1912.

dire aujourd'hui en parlant d'un de leurs professeurs: "He rang the rising bell in the dormitory of my soul." Courage donc et patience dans l'accomplissement d'un devoir obscur, pas assez apprécié, pas assez rémunéré. Les partisans à outrance du dénigrement national ont bien vite fait de tout condamner chez nous. Leurs jugements sont trop hâtifs pour être solides. Ils manquent de la pondération requise pour répartir avec équité les responsabilités. Continuez à travailler à la grande œuvre qui vous est confiée en faisant marcher de front la culture des intelligences, des volontés et des caractères. Foerster, dont l'opinion vaut bien celles de nos sectaires, en fait le premier devoir des éducateurs de la génération nouvelle, tout comme Pastalozzi, écrivait, il y a cent ans: "Un siècle peut avoir fait de grands progrès dans la connaissance du vrai, et pourtant être resté en arrière dans la volonté du bien."

ABBE PHILIPPE PERRIER.

ENSEIGNEMENT CLASSICO-MENAGER

La question très importante de l'enseignement classico-ménager sera soumise à la réunion de mai du Comité catholique. A cette occasion des problèmes nouveaux et d'une grande actualité seront étudiés. Nous croyons être utile à nos lecteurs et à la cause de l'enseignement ménager, en reproduisant le *Mémoire* ci-dessous qui a été adressé à chacun des membres du Comité catholique par M. l'abbé A. Beaudet, fondateur de l'Ecole ménagère de Saint-Pascal:

MEMOIRE PREPARE PAR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE MENAGERE DE SAINT-PASCAL, DEMONTRANT L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT MENAGER ET L'URGENCE DE L'ORGANISER SUR DES BASES SOLIDES.

But.—Le Congrès de Fribourg dit: "Il est regrettable que l'enseignement ménager ne soit pas obligatoire pour toutes les jeunes filles; car les familiariser avec les occupations, qui sont plus tard le lot ordinaire des femmes dans la famille, leur inculquer de bonne heure des habitudes d'ordre, d'économie et de travail, leur faire comprendre tout ce qu'il y a de noble et de bienfaisant dans l'accomplissement des devoirs domestiques, tel est le *but élevé* auquel aspire l'Ecole ménagère."

Nécessité.—"L'enseignement ménager, dit le Congrès de Fribourg est le complément obligatoire de l'éducation moderne, parce qu'il est nécessaire à la formation de l'esprit, du cœur et de la volonté de la femme de toutes les classes:

1° "Formation de l'esprit, en lui faisant contracter l'habitude de penser; Formation du cœur en l'inclinant à la bonté qui donne ou reçoit avec égale humeur;

“Formation de la volonté en l’entraînant à remplir ses devoirs de façon parfaite.”

“La nation forte, a dit Emile Faguet, sera celle où les femmes n’exerceront plus de métier sinon le leur, qui s’apprend à l’Ecole ménagère.”

Le Congrès de Fribourg proclame aussi qu’il n’y a pas de lutte efficace contre le luxe, l’alcoolisme, la mortalité infantile, la tuberculose, l’exode des campagnes vers les villes sans l’aide de la femme, solidement imprégnée aux Ecoles ménagères de l’amour du sol natal, des principes d’économie, d’hygiène, et des connaissances qui lui permettent de rendre sa maison attrayante pour tous ceux qui l’habitent.

Programme.—Le programme inauguré à Saint-Pascal en 1905, est le *mélange intime du cours classique et de l’enseignement ménager dans toutes ses ramifications*: Science du ménage, tenue de la maison, blanchissage et repassage, raccommodage, coupe et confection des habits, art culinaire, éducation physique et morale de l’enfant, hygiène et médecine domestique, horticulture, laiterie, aviculture, etc.

“L’enseignement ménager, dit le Congrès de Fribourg, ne pourra porter de fruit que s’il est greffé sur un programme d’instruction générale.”

Résultats obtenus.—L’expérience faite à Saint-Pascal depuis 7 ans prouve à l’évidence que cette pénétration, cette infusion de l’enseignement ménager dans le cours classique des jeunes filles est chose réalisable, *grâce à une bonne organisation.*

La variété et l’alternance des études délassent et reposent. La distraction par des ouvrages corporels, amusants, utiles, pratiques, est un mode dont l’efficacité a été reconnue pour combattre le surmenage intellectuel qui trop souvent compromet la santé des élèves studieuses. Le cours classique semble même bénéficier de l’ingérence de l’enseignement ménager, qui aide au développement intellectuel des élèves en les habituant à penser.

Témoignages extérieurs.—Les personnages les plus distingués et les plus compétents dans l’art de l’éducation, ont apprécié comme suit le nouveau mode d’éducation des jeunes filles, après avoir étudié sur place le programme classico-ménager de Saint-Pascal:

En juin 1908, Monsieur Gigault, sous-ministre de l’Agriculture et Monsieur O.-E. Dalaire, secrétaire de la société d’Industrie Laitière, délégués du Gouvernement pour faire nos examens d’enseignement ménager, rendaient ainsi compte de leurs impressions: “Il serait désirable, dit Monsieur Gigault, de voir surgir partout des institutions comme celles de l’Ecole ménagère de Saint-Pascal, qui nous fait envisager l’avenir avec moins de crainte, et même avec confiance.”

Le système d’éducation, dit Monsieur O.-E. Dalaire, employé à l’Ecole ménagère de Saint-Pascal est infiniment supérieur à tous les systèmes d’éducation: c’est l’école de mon choix, qu’on devrait avoir partout avant dix ans.”

Dans son rapport de 1911, le même dit: “Les Ecoles ménagères ne

sont pas seulement des écoles de coupe et de cuisine, comme on pourrait le croire, mais bien des institutions où la femme de demain reçoit une éducation et une instruction absolument complètes et convenables à toutes les classes de la société. Le programme *classico-ménager* ne semble surchargé qu'à ceux qui n'ont pas fait une étude sérieuse du nouveau système."

Monsieur Lefèvre, professeur de coupe, délégué par le Gouvernement, pour contrôler nos méthodes de coupe, n'a eu que des éloges à donner à nos élèves et à leurs maîtresses.

L'honorable Boucher de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique, après avoir visité les Ecoles ménagères de la province, la nôtre en particulier à plusieurs reprises, termine ainsi son rapport de la présente année sur l'enseignement ménager: "Si l'on considère les résultats obtenus déjà dans quelques régions de la Province, on ne peut qu'applaudir aux efforts que l'on déploie pour doter notre pays d'un enseignement aussi utile et aussi bienfaisant."

Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général, délégué spécial du Gouvernement et de M. le Surintendant pour étudier sur place le fonctionnement de l'Ecole ménagère de Saint-Pascal, dit dans son rapport: "Cette institution vraiment nationale, après les laborieuses années du début, prend maintenant un essor considérable. Déjà, M. le Surintendant, vous avez jugé sur place de la valeur de cet enseignement, et M. J.-N. Miller, secrétaire du Département de l'Instruction publique, a également apprécié la merveilleuse organisation pédagogique de l'Ecole ménagère de Saint-Pascal. A mon tour, après avoir passé deux agréables journées à me rendre compte du fonctionnement des cours ménager et classique, il est de mon devoir de rendre un public hommage au dévouement et au zèle intelligent des révérendes Sœurs de la Congrégation, directrices de l'école. L'enseignement tout intuitif du cours ménager habitue les élèves à observer et à s'exprimer oralement. Cette habitude de l'observation et d'une élocution toujours correcte profite énormément à l'enseignement classique. Aussi les élèves passent avec une facilité remarquable de l'enseignement ménager à l'enseignement classique.

"Ce dernier, à Saint-Pascal, ne le cède à aucun autre établissement dans la Province, et c'est en toute justice que je rends ce témoignage public aux religieuses distinguées qui ont doté notre province d'une institution comparable aux meilleures du genre que j'ai visitées en Suisse, patrie de l'enseignement ménager.

"Le programme *classico-ménager* de Saint-Pascal rend possible l'éducation intégrale de la jeune fille.

"Si l'on veut que le programme *classico-ménager* de Saint-Pascal, programme temporairement approuvé par le Comité catholique, puisse être l'objet d'un essai loyal, il faut, en toute justice accorder une sanction à l'enseignement ménager donné à Saint-Pascal, en accordant une valeur pratique aux diplômes délivrés par cette institution."

Monseigneur Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval, expert de 35 ans en éducation, délégué spécial du Gouvernement provincial aux examens de juin dernier à l'Ecole ménagère de Saint-Pascal disait :

“L'enseignement ménager ne peut pas se séparer de l'enseignement classique. De même que l'âme ne peut se séparer du corps, sans détruire l'homme, ainsi on ne peut séparer les études classiques des études ménagères sans briser la forte éducation qui doit être donnée aux jeunes filles. Jusqu'à présent, il y a eu lacune dans l'éducation donnée aux jeunes filles. Nous nous en apercevions bien, mais nous faisons un peu comme ces soldats qui se couchent sur l'herbe et dorment tout de même, n'ayant pas mieux. Le gouvernement a fait peu d'actions aussi judicieuses que d'aider à la création de votre Ecole ménagère.

“Cette œuvre éducationnelle ne peut manquer de s'étendre. Si le Gouvernement provincial veut bien l'organiser rationnellement par toute la Province, l'Ecole ménagère de Saint-Pascal, l'Ecole Mère, sera là pour donner lumière et conseils.”

Un des plus forts témoignages en faveur de l'opportunité de l'enseignement ménager donné à Saint-Pascal, est l'affiliation à l'Université Laval, affiliation opérée après étude approfondie des programmes classique et ménager, et examen sérieux de nos élèves par des délégués de l'Université Laval.

Monseigneur L.-N. Bégin, archevêque de Québec, dans une lettre qu'il me faisait l'honneur de m'adresser en août dernier disait : “Vous voulez que votre institution, dont on fait tant d'éloges que je crois mérités, devienne *Ecole normale classico-ménagère*, destinée à répandre dans notre région, par le moyen des institutrices qui y seront formées, les connaissances théoriques et pratiques que doit posséder une vraie maîtresse de maison. Votre projet me paraît excellent, et je forme des vœux pour que vous ayez les moyens de le réaliser.”

Tant de témoignages si distingués, démontrant les avantages de l'enseignement ménager et l'urgence de l'organiser sur des bases solides, ne semblent-ils bien convaincants.

Orientation.—Le meilleur mode d'organisation de l'enseignement ménager pour qu'il se répande rapidement, sûrement et homogène, c'est la formation du personnel enseignant. On ne s'improvise pas maîtresse de maison sans études et entraînement spéciaux, pas plus qu'on ne s'improvise professeur de mathématiques, car disait le Congrès de Fribourg : “La candidate au diplôme d'enseignement ménager devrait avoir fait les études complètes que nous exigeons d'une bonne institutrice ordinaire; l'enseignement ménager est plus difficile que l'enseignement classique, il ne porte pas seulement sur des notions d'histoire, de géographie, de calcul, de littérature, mais il apprend à réunir tous ces facteurs de paix qui produisent cette vie heureuse de la famille, et par suite de la société.”

Et le Président du dit Congrès de Frigourg faisait dès le début la

déclaration suivante: "Nous avons mis avant toute autre question celle de la formation des maîtresses. C'est là une pensée du Gouvernement, qui est avant tout un organe réalisateur, qui doit s'occuper, non pas seulement d'installer ici et là une école marquant quelques progrès, mais encore d'organiser le progrès d'une manière générale. Or, je vous le demande, comment pourrions-nous obtenir un résultat d'ensemble, si nous ne travaillons pas d'abord à fonder des organisations sérieuses, méthodiques, ou l'on forme les maîtresses de demain? Il n'y a pas un pays au monde où l'enseignement ménager puisse se développer, s'il n'y a pas d'abord des écoles normales spéciales préparant les institutrices à bien donner l'enseignement ménager."

Voilà, sans contredit, une autorité supérieur à toutes les autorités du pays, lorsqu'il s'agit d'enseignement ménager, et voilà ses conclusions quant au premier pas à faire dans l'organisation sérieuse de l'éducation ménagère.

On pourra objecter: Pourquoi créer, comme point de départ, une ou des écoles normales *classico-ménagères*, et non pas seulement des écoles normales ménagères?

Je réponds, avec le Congrès de Fribourg, que si l'on veut un progrès sérieux et rapide dans l'amélioration de l'éducation féminine, il importe d'adopter un mode qui puisse atteindre toutes les jeunes filles de nos pensionnats, lesquelles, du fait, ne seront pas libres de suivre ou de ne pas suivre l'enseignement ménager; car il y en aurait trop qui, même de l'avis de leurs parents imbus de préjugés, mépriseraient cette science si nécessaire. Il faut d'ailleurs que la jeune fille grandisse en pliant sa volonté et ses membres délicats aux mille exigences de la vie de ménage.

Un cours ménager volontaire et totalement séparé du cours classique serait regardé avec dédain par la masse. Un cours ménager d'un an ou deux après le cours classique, ne serait suivi que par exception, et ne serait pas d'ailleurs aussi efficace, puisqu'à 20 ans les membres et la volonté plient plus difficilement. L'histoire de l'enseignement ménager en Europe et même dans notre pays corrobore ces données.

Avec nos couvents, plus nombreux qu'en tout autre pays, et commandant la confiance publique, il n'y a qu'à mêler au cours classique ordinaire le cours ménager par un changement d'horaires et de méthodes, et une dose suffisante de sciences nouvelles, que les Ecoles normales *classico-ménagères* sauront communiquer en peu d'années aux Directrices de nos dits couvents, animées de tant d'esprit de sacrifice et de dévouement.

Erreurs à prévenir.—Laisser champ libre à l'initiative privée en enseignement ménager serait tomber dans l'erreur de plusieurs pays européens, notamment de la France, où cette branche d'éducation végète, faute d'organisation.

Très souvent, et avec chagrin, nous avons constaté que le mot "*enseignement ménager*" n'éveillait en maints cerveaux qu'idées les plus vulgaires. Si donc on n'apprend pas aux professeurs à faire ressortir de cet enseignement le côté religieux, moralisateur, hautement éducateur à tous points de vue, le terre à terre tuera le dit enseignement au berceau.

Grand nombre de Religieuses de communautés différentes ont exprimé le désir d'assister à nos cours. Comment les diriger avec une autorité que nous n'avons pas? Comment, d'autre part, recevoir ces élèves d'un genre tout spécial sans organisation préalable?

Tout démontre qu'il faut une *Ecole-type* pour faire face à tous les besoins et prévenir les écarts, plus difficiles à guérir qu'à prévenir.

D'ailleurs, comme il y a pénurie d'institutrices diplômées, une ou deux écoles normales supplémentaires ne seront pas de trop, d'autant plus que des sommités en éducation ont déclaré que notre cours classique n'était inférieur à aucun autre dans la Province, et que le *stage de 4 ans, au lieu de 3*, que nous exigeons pour arriver au diplôme supérieur, n'est pas de nature à déprécier la valeur du cours classique.

Organisation.—Que le Conseil de l'Instruction publique veuille bien recommander au Gouvernement d'encourager les institutions d'enseignement ménager qui justifient d'une longue expérience et d'un programme sagement élaboré. Ces institutions seraient ainsi pourvues d'une école d'application. Elles deviendraient par le fait même des écoles normale *classico-ménagères*, et pourraient contribuer à propager ces trois types d'écoles que l'on verrait ensuite se développer dans toute la Province. De cette façon toutes les classes de la société bénéficieraient d'un enseignement aussi pratique:

1° Les classes ménagères annexes des écoles primaires (couvents ordinaires) où les cours entiers d'économie domestique (théorie et pratique) ne seraient suivis que par les élèves âgées de 12 à 13 ans et plus. Dans les classes les plus élémentaires, l'enseignement ménager revêtira un caractère simple et familial. Cette initiation préliminaire sera une excellente préparation aux études du cours régulier.

2° Les écoles ménagères spéciales, installées dans les grands centres. Ces établissements n'admettraient que les jeunes filles qui auraient terminé leurs études élémentaires.

3° Les écoles normales (*classico-ménagères*).

Mode d'organisation—d'une école normale *classico-ménagère*, humblement proposé par l'Ecole ménagère de Saint-Pascal sous la direction des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, laquelle institution serait prête à commencer dès septembre prochain des cours normaux comme suit, si on daigne l'approuver:

1° Un cours normal *classico-ménager* d'une durée de quatre ans: *La première et la deuxième année* consacrée au diplôme élémentaire *classico-ménager*; la 3e année consacrée au diplôme modèle *classico-ménager*, et la 4e année consacrée au diplôme académique *classico-ménager*.

2° Cours normal ménager d'une année ou deux suivant la capacité du sujet: Cours formé de jeunes filles (25 au plus) qui ayant terminé leurs études dans d'autres institutions, voudraient faire de l'enseignement ménager une spécialité ou à peu près, font de l'enseignement ménager une spécialité. Les élèves qui auraient suivi ce cours pourraient concourir pour

l'obtention d'un diplôme leur permettant d'enseigner, moyennant brevet classique obtenu à une Ecole normale ou au Bureau central.

3° Des cours temporaires de vacances de 4 à 5 semaines pour les institutrices en fonction, lesquelles pourront obtenir sur épreuves satisfaisantes, un brevet d'enseignement après deux séries de cours de vacance et une année d'application.

Ces trois catégories de cours seraient données théoriquement et pratiquement, selon les lois psychologiques et pédagogiques, et disposeraient chacune d'une école d'application.

Les notes pédagogiques explicatives en rapport avec le programme de l'Ecole ménagère de Saint-Pascal ne seront imprimées qu'après expérience et application pédagogique au cours normal.

A. BEAUDET, Ptre.

Directeur de l'Ecole Ménagère de Saint-Pascal,

Cercle Pédagogique

AU CERCLE PEDAGOGIQUE de l'Ecole normale de Valleyfield, 9 février, 1912. *Causerie pédagogique sur l'attention et les interrogations, entre Mlles Marie-Ange Laplante et Antoinette Boyer.*

ANTOINETTE.—Bonsoir, ma chère amie ! Combien je suis heureuse de venir causer avec vous !

MARIE-ANGE.—Bonsoir, Antoinette ! Ma joie de vous revoir n'est pas moindre que la vôtre. Précisément je me demandais ce qui pouvait me priver si longtemps du plaisir de votre visite.

ANT.—Rappelez-vous que je suis devenue institutrice, que j'ai charge d'âmes et que pour me tenir à la hauteur d'une tâche aussi sérieuse, je dois sacrifier bien des distractions enviabes, délicieuses même. Quand je songe à tout ce que je dois donner à ces jeunes enfants qui attendent de moi la culture par laquelle leur esprit s'orientera vers la vérité, leur volonté, vers le bien, leur cœur, vers tout ce qui est bon, je voudrais avoir des années d'expérience, une science étendue, une vitalité que rien ne saurait affaiblir ; et alors, vous le comprenez, j'économise les moindres instants qui ne me retiennent pas auprès de mes élèves.

M.-A.—Doucement, ma chère amie. Certes pour réussir dans la belle carrière que vous avez embrassée, il faut de l'ardeur, mais sachez la maintenir dans des limites raisonnables. . . . Je crains que vous ne vous laissiez emporter par un zèle indiscret. En attendant l'expérience que procurent les années, servez-vous de celle d'autrui. Quant à la science, rappelez-vous que Montaigne demande, lorsqu'il s'agit de l'éducation des enfants : "un maître dont la tête est bien faite, plutôt qu'un maître dont la tête est bien pleine." N'allez pas, non plus, vous exposer à perdre vos

forces, votre énergie, la bonne humeur qui vous caractérise en vous livrant à un travail trop assidu, incompatible avec votre nature; vous avez besoin de repos, de récréation, si vous voulez étudier et enseigner avec profit.

ANT.—J'apprécie hautement vos sages conseils; pour vous le prouver, je recours tout de suite à votre expérience. Ce qui m'a pour ainsi dire sequestrée depuis quelques semaines, c'est le désir de rendre mes élèves attentifs: je cherche, j'étudie, je compare, en dehors de mes heures de classe, les moyens par lesquels j'arriverai à ce résultat. Toutefois, je n'ai encore rien obtenu d'encourageant; ce que je fais pour les intéresser: explications claires et proportionnées à leur degré de développement, récits animés, tout cela ne réussit qu'à demi. Au moment où je suis tentée de m'adresser des félicitations, une parole, un regard vient me tirer de mon erreur et changer ma joie en regret. Il faudrait, pour modifier cette funeste disposition, attaquer le mal dans sa racine, dans sa cause première et cette cause m'échappe.

M.-A.—Cherchons-la ensemble, cette cause. Pour procéder logiquement, voyons d'abord en quoi consiste l'attention.

ANT.—C'est, je crois, l'acte par lequel on concentre toutes ses facultés sur un objet et l'on s'y arrête pour l'examiner, l'étudier.

M.-A.—Cette définition n'est pas complète; il y manque une propriété essentielle. Sans doute, l'attention est un acte intelligent, puisque c'est l'intelligence qui connaît; mais c'est surtout un acte volontaire: c'est la possession de l'esprit par la volonté; c'est le pouvoir de gouverner, de fixer, d'appliquer l'intelligence. Sans la volonté de connaître, la faculté de connaître n'est rien.

Le défaut d'attention, vous le voyez déjà, a tout d'abord et surtout pour cause le manque de volonté. Faites disparaître cette imperfection et les autres s'enfuient d'elles-mêmes. J'entends celles qui dépendent plus particulièrement de l'enfant, comme sont: la légèreté, la distraction, la dissipation, la paresse, l'inconstance, la rêverie.

ANT.—Vous semblez aussi attribuer à la maîtresse la présence d'un défaut qu'elle devrait toujours combattre.

M.-A.—Oui, la maîtresse peut quelquefois s'avouer coupable en constatant l'inattention de ses élèves; mais vous n'avez pas à vous juger de la sorte, puisque vous affirmiez, il n'y a qu'un instant, recourir aux procédés capables de rendre votre classe attrayante, à moins que vos leçons ne soient trop longues ou exigent un trop grand effort d'attention.

ANT.—Je ne crois pas tomber dans ces écarts; d'après mon horaire que je suis avec fidélité, la plupart des leçons ne comptent que vingt minutes, une demi-heure au plus. Le succès des élèves qui travaillent témoigne de la valeur de mes procédés. Cependant, parmi les autres, il s'en trouve de plus favorisés sous le rapport intellectuel, s'ils voulaient.

M.-A.—Vous dites bien; s'ils voulaient. D'après Rondelet: "La plupart des hommes ne sont point victimes de la faiblesse de leur esprit, mais

de l'impuissance de leur attention. Il leur suffit presque toujours de se faire violence pour tirer de leurs facultés un parti dont ils sont les premiers stupéfaits." Ainsi, que vos enfants apprennent à vouloir. Obligez-les à réfléchir avant d'agir, à donner la raison pour guide à la volonté, à faire bien ce qu'ils font, sans se presser ni se lasser, à conduire méthodiquement leur pensée en considérant chaque chose l'une après l'autre, à son tour et à sa place. Procédez logiquement du connu à l'inconnu. Intéressés par ce qu'ils savent déjà, ils se porteront comme d'eux-mêmes au-devant du nouvel objet proposé à leur étude. Faites en sorte d'occuper souvent par un objet, l'attention des plus jeunes, sinon leurs regards erreront de côté et d'autre et leur esprit demeurera étranger à votre enseignement.

ANT.—Dans une école où tout est à enseigner, quelle quantité d'objets il faudrait accumuler pour obéir à ce dernier conseil. Ni plus ni moins, c'est un musée que vous suggérez d'établir.

M.-A.—Pourquoi une maîtresse industrieuse ne réussirait-elle pas à pourvoir sa classe de ces mille petits objets, à l'aide desquels ses explications deviendraient plus claires, les occasions de faire parler ses élèves plus nombreuses. D'ailleurs, si, pour une raison ou pour une autre, vous n'avez pas les objets nécessaires à la leçon, représentez-les à la planche noire.

ANT.—J'avoue que je ne me suis jamais servie de cet expédient, mais je veux l'essayer.

M.-A.—Et vous me donnerez des nouvelles de cet essai. "Le meilleur maître, affirme-t-on, est celui qui dépense le plus de craie." C'est dire que tout doit être expliqué, illustré au tableau. La curiosité est éveillée par ces représentations sensibles, et vous le savez, la curiosité mise en jeu provoque l'étude, la recherche, par le fait, active la puissance de l'attention. Enfin, je vous conseille de ne jamais commencer la leçon avant que l'ordre et la tranquillité règnent dans la classe et que tous les élèves aient les yeux fixés sur vous. Pendant que vous parlez, écarterez toutes causes de distraction; au besoin, arrêtez-vous un instant pour faire cesser l'innattention. Cet arrêt dirigera de nouveau tous les regards de votre côté. Récompensez, félicitez souvent les élèves attentifs. Posez, je ne dis pas toujours, mais fréquemment, des questions à toute la classe, et seulement après, désignez l'élève qui doit répondre . . . de préférence, celui qui paraît moins attentif. Voilà quelques pratiques que je vous recommande d'ajouter à celles que vous observez déjà et par le secours desquelles vous parviendrez à doter vos élèves d'une puissance d'attention prompte, directe, exclusive.

ANT.—Je vous remercie. Dès demain, je commencerai à me servir de vos conseils pour faire disparaître de ma classe cette cause d'insuccès. Je sais que l'attention est la condition nécessaire de toute science, de toute vertu, de tout progrès. Là où elle n'existe pas l'enfant reste léger, incapable de penser et de vouloir efficacement; il est le jouet des circonstances et de ses caprices.

Mais laissez-moi encore bénéficier de votre condescendance et de votre savoir *normalien*. Comment faut-il interpréter cet aphorisme: "Savoir interroger, c'est savoir enseigner" ?

M.-A.—Vous touchez là une des questions importantes de la pédagogie: l'art d'éveiller les esprits, de suggérer les idées, de rendre actives les facultés intellectuelles, et, disons-le, de captiver l'attention; l'art d'appréhender, de montrer à l'enfant comment tirer profit des richesses que Dieu a mises en son âme.

ANT.—Vous parlez comme "l'Ange de l'école": peut-être parce que vous avez nom Marie-Ange. J'ai lu quelque part cette définition de saint Thomas: "Enseigner c'est former la science dans autrui, en l'aidant à se servir de ses facultés intellectuelles." D'où j'ai conclu que le maître pour enseigner ses élèves doit non seulement chercher à enrichir leur esprit par des connaissances d'ordre sensible, rationnel ou relevé, mais qu'il doit surtout s'appliquer à faire l'éducation de leurs facultés.

M.-A.—Voilà malheureusement ce que nombre de maîtres paraissent ignorer, ils saturent leurs élèves d'une science intempestive, qui peut émerveiller au premier abord, mais qui laisse bientôt deviner la faiblesse des bases sur lesquelles s'appuie l'édifice de leur instruction: tout repose sur la mémoire. Ces maîtres parlent, discourent, prêchent et ne s'inquiètent guère de faire parler leurs élèves. Cependant, en général, ce n'est pas ce qu'on leur dit que les enfants savent et retiennent, mais ce qu'on leur fait dire, ce qu'on leur fait souvent répéter et souvent appliquer. Il ne suffit donc pas que le maître expose sa leçon, il faut que l'élève y soit intéressé, qu'il y intervienne. La leçon la plus intéressante, la plus utile, la seule vraie leçon, est celle où le maître se met, pour ainsi dire de plain-pied avec ses élèves, celle qui devient un entretien, une causerie, au besoin, une discussion: "Il faut enseigner le moins possible, dit Spencer, et faire trouver le plus possible."

ANT.—Et nous faisons trouver par des interrogations ?

M.-A.—Parfaitement; les interrogations sont la gymnastique de l'esprit; bien conduites, graduées, méthodiques, suggestives, elles provoquent et soutiennent l'action personnelle de l'enfant, permettent au maître de s'assurer si les élèves ont une connaissance suffisante des leçons exposées et l'obligent ainsi à rester à la portée de son auditoire.

ANT.—Quand les questions sont-elles graduées, méthodiques, suggestives ?

M.-A.—Les questions sont graduées lorsqu'elles procèdent soit du connu à l'inconnu, du facile au plus difficile, du concret à l'abstrait; soit d'une vue d'ensemble à des détails plus circonstanciés, soit des détails à l'ensemble. Elles sont méthodiques si elles s'enchaînent bien, si elles sont logiquement disposées et découlent le plus souvent des réponses des élèves. Elles sont suggestives si, loin de solliciter l'enfant à répondre par un oui ou non, elles sont un nombre de propositions et de phrases liées entre elles par un lien naturel;

en un mot, si elles amènent l'enfant à trouver ce que vous voulez lui enseigner.

ANT.—Me trompé-je en croyant que pour interroger de cette façon il faille une connaissance précise de la matière à enseigner, une préparation minutieuse des questions à poser, une expérience qui permette de prévoir les points difficiles, ceux sur lesquels certains élèves auront le plus à travailler ?

M.-A.—Vous ne vous trompez pas; voilà autant de points qui rendent l'interrogation difficile. Mais vous admettez que cette méthode conduit l'enfant à comprendre ce qu'il dit, à acquérir un savoir réel et non une connaissance qui n'est que dans la mémoire, dans les mots dont il n'a pas le sens, dont il n'a pas la portée. Ce qu'il apprend ainsi, il le fait sien.

ANT.—De toutes les considérations que vous venez d'exposer, il faut inférer, n'est-ce pas, que la méthode d'interrogation est nécessaire, et que, par conséquent, aucun maître n'est libre de la rejeter. Cette méthode s'applique-t-elle à toutes les parties du programme de nos écoles? Puis-je m'en servir pour la lecture, pour l'histoire, pour la géographie, pour le catéchisme; avec les élèves les plus avancés comme avec ceux qui le sont moins ?

M.-A.—L'interrogation trouve sa place partout, dans toutes les matières. Mais, comme tout mode de culture, elle réclame de la mesure, du discernement; elle ne saurait remplacer ni le livre ni la leçon du maître. Avec les commençants, elle est prépondérante, c'est elle qui s'accorde le mieux avec leur vivacité et l'intermittence de leur attention. Par elle vous parviendrez à mettre les plus hauts principes à la portée des plus jeunes intelligences. Toutes les idées, vous n'êtes pas sans le savoir, sont en puissance dans la raison des enfants, mais il revient au maître de faire passer ces idées à l'état conscient. Voilà le but des questions qu'il pose.

ANT.—Quand faut-il interroger ?

M.-A.—Interrogez avant la leçon pour préparer la classe au sujet qui va être présenté et le rattacher à ce qui est déjà connu; adressez-vous alors aux plus intelligents. Pendant la leçon, pour répandre la lumière sur le sujet traité, multipliez les interrogations et appelez les plus distraits à vous répondre. Après la leçon, interrogez encore pour vous assurer que les moins intelligents ont compris et pour insister sur la liaison des idées exposées.

ANT.—Les renseignements que vous m'avez donnés avec tant de bonne grâce me rendront un immense service. Je ne suis qu'à mes premiers pas dans la voie si belle, mais si difficile de l'enseignement, et pour guider ceux qui marchent à ma suite j'ai besoin d'activer le flambeau qui les fera avancer sans écarts préjudiciables; voilà pourquoi j'aime à consulter, à puiser à toutes les sources qui m'offrent un aliment sain et vigoureux. Dans un mois je vous inviterai à venir visiter ma classe; vous constaterez par vous-même jusqu'à quel point j'ai su bénéficier de vos leçons.

M.-A.—Bien volontiers, j'accepte l'invitation. En attendant laissez-

moi vous prédire un prompt succès dans l'enseignement. J'appuie la certitude que j'en ai sur votre zèle et sur l'heureuse disposition qui vous porte à accepter les données de l'expérience lors même que ces données vous sont transmises par des égales. Je vous souhaite pleine satisfaction au milieu de votre petit peuple. Au revoir.

ANT.—Merci encore. A bientôt.

Les écoles primaires et les écoles normales, en France, en Suisse et en Belgique

PREMIERE PARTIE—FRANCE—CHAPITRE III

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

D.—CONFERENCE PEDAGOGIQUE

Elles ont été réglementées par une circulaire du 18 août 1880.

Chaque année, au mois de novembre, l'inspecteur réunit dans chaque chef lieu de canton; le personnel de l'enseignement primaire.

Une question d'enseignement a été proposée à l'avance par l'inspecteur d'Académie.

Cette question est discutée par le personnel, sous la présidence de l'Inspecteur primaire.

On s'efforce de laisser au personnel enseignant la plus grande liberté dans cette discussion, afin de l'obliger à réfléchir.

Les conférences pédagogiques sont le grand moyen de l'inspecteur sur son personnel. C'est au moyen de ces causeries qu'il peut se faire connaître les nouvelles méthodes, exciter les paresseux, et faire progresser les bons.

Il est regrettable que des raisons budgétaires ne permettent pas de rendre plus fréquentes ces assises pédagogiques, auxquelles assistent tous les instituteurs du canton.

E.—Bibliothèques pédagogiques

Dans chaque circonscription d'inspection primaire, il existe une bibliothèque pédagogique, comprenant à la fois des ouvrages récréatifs et des livres sérieux, destinés à donner au personnel un aliment intellectuel et d'intelligentes distractions, et aussi à lui permettre de préparer les examens supérieurs de l'enseignement primaire.

Cette bibliothèque est alimentée:

- 1° Par les cotisations volontaires des instituteurs et des membres honoraires.
- 2° Par des dons et legs.
- 3° Par des concessions ministérielles.
- 4° Par des subventions des conseils généraux.

Elle est librement administrée par les instituteurs eux-mêmes.

A Saint-Amand, et dans beaucoup de circonscriptions, cette bibliothèque est circulante, c'est-à-dire que l'inspecteur fait expédier sous son contre-seing et en franchise postale, aux instituteurs qui les désirent, les livres de la bibliothèque.

F.—*Perspective d'avenir*

Le plus humble stagiaire d'école primaire, en France, peut aspirer au poste le plus élevé dans l'enseignement. Après deux années de stage—le succès correspondant aux efforts—il devient titulaire de 5e classe avec un traitement de 1,200 fr. Puis, successivement—avec les années et le succès—il passe de droit dans la 4e, jusqu'à la 1ère: ce qui lui assure un traitement de 2,200 fr., indemnité de logement en plus.

Alors s'ouvre devant lui des routes multiples qui le conduisent à une fin de carrière honorable: directeur d'une école, inspecteur primaire—et s'il satisfaisait aux examens requis—professeur d'école normale, voir directeur.

L'instituteur français n'est pas un isolé: ses supérieurs le suivent, l'encouragent et savent reconnaître ses mérites.

II. PENSIONS DE RETRAITES

Les fonctionnaires de l'Enseignement primaire public ont été assimilés par une loi de 1876 aux fonctionnaires du service actif, qui acquièrent le droit à pension à 25 ans de services et 55 ans d'âge.

La retraite est calculée sur les six années où le fonctionnaire a joui du traitement le plus élevé.

Il a droit à $\frac{1}{50}$ du chiffre du traitement moyen ainsi calculé par année de service. La pension ne peut dépasser les $\frac{3}{4}$ du montant de ce traitement moyen, elle ne peut s'élever au-dessus de 6,000 fr. par an.

Les fonctionnaires de l'Enseignement primaire public peuvent être admis à la retraite proportionnelle à 45 ans d'âge et 15 ans de service s'ils ont contracté dans le service une infirmité les mettant hors d'état de continuer leurs fonctions.

A 25 ans de service et 45 d'âge, ils peuvent être mis à la retraite d'office en cas d'invalidité morale dûment constatée par leurs supérieurs hiérarchiques.

Les veuves et orphelins de fonctionnaires ont droit à une pension qui peut monter au $\frac{1}{2}$ de la pension du mari ou du père. Tout fonctionnaire, même n'ayant pas demandé à faire valoir ses droits à la retraite, lègue à sa femme et à ses enfants un droit à pension, s'il l'avait lui-même.

CHAPITRE IV

BREVETS DE CAPACITÉ—CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

I.—BREVETS DE CAPACITÉ

Dans presque tous les départements, le recrutement du personnel enseignant est assuré chaque année: 1° par les élèves-maîtres sortant des écoles normales; 2° par les engagés décennaux ayant accompli leur temps de service militaire et se trouvant remis à la disposition de l'enseignement primaire; 3° par les candidats pourvus du brevet supérieur; 4° enfin, au besoin par les candidats ne possédant que le brevet élémentaire. En pratique, on exige le brevet supérieur.

Nul ne devient titulaire s'il n'a acquis le certificat d'aptitude pédagogique(1).

Le Brevet élémentaire,

Le Brevet supérieur,

Le Certificat d'aptitude pédagogique, d'une part, et, d'autre part:

(1) Les candidats au *Certificat d'aptitude pédagogique* doivent être pourvus du Brevet élémentaire et justifier de deux années d'exercice au moins dans un établissement d'enseignement public ou privé.

Le Certificat de fin d'études normales(1), voilà donc les différents titres que les fonctionnaires de l'enseignement primaire peuvent, et même doivent acquérir pour être admis au rang définitif de titulaire.

A.—Le Brevet élémentaire

I.—Commission d'examen

Les Commissions d'examen pour le *Brevet élémentaire* sont nommées, chaque année, par le recteur, sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

Elles siègent dans chaque chef-lieu de département, sauf les exceptions autorisées par le ministre de l'Instruction publique.

Ces commissions sont composées d'au moins sept membres. Elles sont présidées par l'inspecteur d'académie, et en son absence, par un des membres de la commission qu'il délègue. Chacune d'elles nomme son secrétaire.

Les Commissions d'examen pour le *Brevet élémentaire* comprennent obligatoirement deux inspecteurs de l'enseignement primaire, un membre ou un ancien membre de l'enseignement primaire privé, un professeur d'école normale ou d'école primaire supérieure, deux instituteurs ou institutrices de l'enseignement primaire public.

Les autres membres sont choisis parmi les fonctionnaires ou les anciens fonctionnaires de l'enseignement public, supérieur, secondaire ou primaire.

Lorsque le nombre des candidats inscrits est trop considérable pour une seule commission plusieurs jurys sont formés: chacun d'eux comprenant au moins six membres. Mais, c'est la Commission réunie qui prononce l'admissibilité aux épreuves écrites ainsi que l'admission définitive du candidat.

L'examen oral a lieu devant deux membres au moins, et chacune des épreuves écrites est corrigée par deux examinateurs au moins.

Des examinateurs spéciaux peuvent être adjoints à la Commission pour les épreuves d'agriculture, de langues vivantes, de dessin, de chant, de couture et de gymnastique; ils prennent part aux travaux de la Commission avec voix délibérante pour les épreuves seulement en vue desquelles ils ont été désignés.

II.—Sessions d'examen

Pour se présenter aux examens du *Brevet élémentaire*, tout candidat doit avoir au moins seize ans le 1er octobre de l'année durant laquelle il se présente.

Les commissions d'examen tiennent deux sessions ordinaires par an. Ces sessions réglementaires ont lieu chaque année et dans chaque département, l'une au mois de juillet, l'autre au mois d'octobre. Des sessions extraordinaires peuvent être autorisées par le ministre.

La date précise de chaque session est fixée au moins un mois à l'avance par le ministre.

Pour les sessions ordinaires, les compositions commencent le même jour dans tous les départements; elles se poursuivent, dans le même ordre, dans chaque académie. (2).

Les sujets de compositions sont les mêmes pour tous les départements d'une académie. Les sujets des compositions écrites sont choisis par le recteur en comité des inspecteurs d'académie du ressort.

L'examen oral est public; l'examen écrit ne l'est pas. Les dames sont seules admises pour les épreuves orales des aspirantes.

(1) a. Le temps passé à l'école normale compte, pour l'accomplissement du stage, aux élèves-maitres, à partir de dix-huit ans, aux élèves-maitresses, à partir de dix-sept ans. (Loi du 30 août 1886.)—Un arrêté de 1905 décrète "que les élèves-maitres et élèves-maitresses des Ecoles normales, candidats aux certificats d'aptitude pédagogique, qui ont subi avec succès l'examen de fin d'études normales, sont dispensés des épreuves autres que l'épreuve pratique."

(2) Pour le département de la Seine, le nombre des sessions et la date des examens sont l'objet d'arrêtés spéciaux.

III.—Epreuves de l'examen

L'examen pour le *Brevet élémentaire* comprend trois séries d'épreuves. Les épreuves écrites ou orales portent sur les programmes du Cours supérieur des Ecoles primaires.(1)

I.—Epreuves de la première série

Les épreuves de la première série (épreuves écrites) sont au nombre de trois, savoir:

1° Une dictée d'orthographe d'une page environ, choisie dans les meilleurs auteurs(2); le texte, lu d'abord à haute voix, est ensuite dicté, puis relu. La ponctuation n'est pas dictée.

Des questions (cinq au maximum) relatives à l'intelligence du texte (définition du sens d'un mot, d'une expression ou d'une phrase; analyse d'un mot ou d'une proposition). Il est accordé une demi-heure aux candidats pour revoir la dictée et pour répondre par écrit aux questions posées.

Chacune des deux parties de l'épreuve est cotée de 0 à 10;

2° Un exercice de composition française (lettre ou récit d'un genre très simple, explication d'un proverbe, d'une maxime, d'un précepte de morale ou d'éducation);—durée de l'épreuve: deux heures;

3° Une question d'arithmétique et de système métrique et la solution raisonnée d'un problème comprenant l'application des quatre règles (nombre entiers, fractions, mesure des surfaces et des volumes simples);—durée de l'épreuve: deux heures.

II.—Epreuves de la deuxième série

Pour les épreuves de la deuxième série, les aspirants doivent:

1° Faire une page d'écriture à main posée, comprenant une ligne en gros dans chacun des trois principaux genres (cursive, bâtarde et ronde), une ligne de cursive en moyen, quatre lignes de cursive en fin;—durée de l'épreuve: trois quarts d'heure;

2° Epreuves graphiques de dessin: a Dessin à vue ou arrangement décoratif simple pris dans le programme du cours supérieur des écoles primaires; b Exécution à main levée d'un croquis coté d'un objet de forme très simple (plan, coupe, élévation).

Durée totale des deux épreuves: trois heures et demie.(3)

3° Exécuter les exercices les plus élémentaires de gymnastique prévus par le programme des écoles primaires;—durée de l'épreuve: dix minutes au maximum.

Les aspirantes doivent:

1° Faire une page d'écriture à main posée, comprenant une ligne en gros dans chacun des trois principaux genres (cursive, bâtarde et ronde), une ligne de cursive en moyen, quatre lignes de cursive en fin;—durée de l'épreuve: trois quart d'heure;

2° Dessin à vue ou arrangement décoratif simple pris dans le programme du cours supérieur des écoles primaires.—Durée de l'épreuve: deux heures;(4)

3° Exécuter, sous la surveillance de dames désignées à cet effet par le Recteur, les travaux à l'aiguille prescrits par l'article 1er de la loi du 28 mars 1882,—Durée de l'épreuve: une heure.(5)

(1) Voir, pour ces programmes, *Organisation pédagogique et Plan d'études des écoles primaires élémentaires*. (Librairie Delalain, Paris.)

(2) "La dictée sera toujours une page choisie dans les œuvres de nos meilleurs écrivains des trois derniers siècles. Elle aura un titre et sera suivie du nom de l'auteur. On évitera avec soin les textes qui renfermeraient trop de termes peu connus ou rarement employés." (*Instruction* contenue dans la *Circulaire du 10 mars 1896*.)

(3) Arrêté du 17 juillet 1909.

(4) Arrêté du 17 juillet 1909.

(5) Aux termes de la circulaire du 16 janvier 1904, dans les régions où l'enseignement professionnel de la dentelle à la main est organisé, le travail de la dentelle sera admis comme une épreuve équivalente aux travaux de couture exigés.

III.—Epreuves de la troisième série

Les épreuves de la troisième série (épreuves orales) sont au nombre de cinq :

- 1° Lecture expliquée : la lecture se fait dans un recueil de morceaux choisis en prose et en vers ; des questions adressées aux candidats sur le sens des mots, la liaison des idées, la construction et la grammaire ;
 - 2° Questions d'arithmétique et de système métrique ;
 - 3° Questions sur les éléments de l'histoire nationale et de l'instruction civique, sur la géographie de la France avec tracé au tableau noir ;
 - 4° Questions et exercices très élémentaires de solfège ;
 - 5° Questions sur les notions les plus élémentaires des sciences physiques et naturelles et (pour les aspirants seulement) sur les matières de l'enseignement agricole.
- Dix minutes au maximum sont consacrées à chacune de ces épreuves.

JUGEMENT DES EPREUVES

Les épreuves des trois séries sont notées de 0 à 20, excepté les exercices de gymnastique (2e série) et les exercices du solfège (3e série) qui sont notés de 0 à 10. La note 0 pour l'une quelconque des épreuves est éliminatoire.

Nul n'est examiné sur la série subséquente s'il n'a préalablement obtenu la moitié du maximum des points que comporte la série précédente.

Voilà, en résumé, l'organisation qui préside aux examens du Brevet élémentaire, en France. (1) Lors de la session du Brevet élémentaire de mai 1909, à Paris, j'étais dans cette ville. A l'hôtel de ville, siège des examens, plus de cinq mille aspirants prenaient part aux exercices des différents concours. Plusieurs sous-commissions ou jurys se partageaient la besogne. A la porte on vendait le *Bulletin des Examens*, publication autorisée. Voulant me rendre compte du caractère de ces examens et en apprécier le niveau sur place, je me procurai plusieurs numéros de ce bulletin.

Aux pages 103 et suivantes de mon *Rapport* on peut lire plusieurs des épreuves auxquelles les aspirantes au brevet élémentaire ont été soumises à Paris en mai 1909.

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

DOCUMENTS OFFICIELS

Premier Rapport de l'Inspecteur général des écoles catholiques de la Province de Québec

INSTITUTRICES NON DIPLOMÉES

De tous les problèmes scolaires posés par les inspecteurs, le plus important, celui dont la solution s'impose à bref délai, c'est celui des institutrices non diplômées. Et le plus grave, c'est que nombre de municipalités engagent des institutrices non qualifiées sans même se pourvoir de

(1) Pour référence et plus amples détails, voir le *Code pratique de l'Enseignement Primaire*, Alcide Picard, éditeur, Paris.

l'autorisation du Surintendant, tel que le prescrit l'article 26 des *Règlements refondus* du Comité catholique. Ainsi, dans un temps où le gouvernement multiplie les Ecoles normales et où le Bureau central continue à diplômer chaque année, après des examens sérieux, plusieurs centaines de jeunes personnes, le nombre des non-diplômées augmente chaque année.

J'espère, M. le Surintendant, que l'avis donné aux commissaires d'écoles dans votre lettre circulaire du 15 juin sera entendu(1).

Le recrutement du personnel enseignant est la question vitale autour de laquelle tous les problèmes scolaires viennent se grouper. Les autres provinces de la Confédération, qui souffrent aussi de la pénurie d'instituteurs et d'institutrices, nous envient ceux des nôtres qui sont diplômés pour le français et l'anglais; elles font les offres les plus alléchantes aux éducateurs bilingues. Au risque de ne retenir chez nous que les titulaires les moins qualifiés, il faut de toute nécessité aider les commissions scolaires, et surtout les convaincre qu'il importe à tout prix d'attirer dans l'enseignement, chez nous, les instituteurs et les institutrices diplômés dans nos Ecoles normales, et les personnes brevetées par le Bureau central.

La solution du problème est possible: que les commissions scolaires payent des traitements convenables, et les écoles resteront rarement fermées, faute d'instituteurs et d'institutrices diplômés. Au lieu d'offrir cent cinquante piastres, à une institutrice pourvue d'un diplôme intermédiaire ou supérieur, qu'on lui offre deux cent à deux cent cinquante; au lieu d'offrir cent piastres à une personne pourvue d'un brevet élémentaire, qu'on lui offre deux cents piastres. Ce sera le bon moyen d'attirer dans l'enseignement les jeunes filles instruites, de les détourner des emplois de bureaux, de les garder chez nous.

Mais pour en arriver là, il faut *faire l'éducation* des commissaires d'écoles. Déjà, M. le Surintendant, vous avez maintes fois rappelé à ces officiers les nombreux et importants devoirs qui leur incombent, et de cette façon, de notables progrès ont été réalisés. Comme la question du traitement des instituteurs et des institutrices semble plus abstraite, moins accessible à la masse du peuple, il faudrait, je crois, avoir recours à une saine propagande de CONFÉRENCES et de PRESSE, propagande qui aurait pour but non seulement d'éclairer la population sur ses devoirs envers l'école, mais aussi de lui faire aimer notre système scolaire et de lui apprendre à en tirer le meilleur parti possible. Les amis de la tempérance, de concert avec le clergé, ont par ce moyen, accompli des merveilles.

Il serait facile, sous votre direction, M. le Surintendant, de réunir les commissaires d'écoles EN CONVENTION REGIONALE, et là, avec le concours du prêtre et l'aide de conférenciers compétents et éloquents, traiter la question de l'école primaire, et particulièrement celle du traitement des instituteurs et des institutrices. Ce seraient les "Croisés" de l'Ecole primaire; et qui, parmi notre patriote clergé, nos hommes d'Etat, nos éducateurs, nos magistrats, nos journalistes et nos littérateurs vraiment Canadiens français au sens traditionnel de ce mot, refuserait de s'enrôler comme soldat de l'Ecole catholique?

UNE BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE

Aussitôt que les circonstances le permettront, il serait bien utile de créer au Département de l'Instruction publique, une bibliothèque pédagogique à l'usage des inspecteurs d'écoles, des professeurs des Ecoles normales et du personnel enseignant. Cette bibliothèque aurait un caractère absolument professionnel. Déjà, le Département possède plusieurs centaines de volumes traitant d'éducation. En ajoutant les ouvrages de pédagogie publiés depuis une dizaine d'années et les meilleures revues d'enseignement, on formerait une bibliothèque précieuse pour les inspecteurs qui vivent dans l'isolement et n'ont pas les moyens de se procurer les nouveautés pédagogiques. Le service des livres devrait être fait gratuitement aux inspecteurs, par la Poste.

(1) "Veuillez noter, MM. les commissaires: 1° que je n'autoriserai l'engagement d'institutrices ou d'instituteurs non diplômés qu'en cas d'urgence; 2° que les municipalités qui engagent des personnes non diplômées, sans mon autorisation, seront exposées à perdre les subventions du gouvernement".—*Circulaire du Surintendant aux commissions scolaires catholiques*, 15 juin, 1911.

M. L'INSPECTEUR RUEL

Au cours du mois de mars dernier, M. P.-J. Ruel quittait l'inspection pour se mettre à la retraite. C'est un fidèle serviteur qui a très bien mérité de la patrie, il fut longtemps instituteur à la campagne. Homme de devoir et de bonne éducation, M. Ruel a représenté dignement le Département et rendu de réels services à l'Instruction publique.

En le remplaçant par M. C.-J. Miller, le gouvernement a été bien inspiré. Professeur brillant de plusieurs années d'expérience, M. Miller apportera dans l'accomplissement de son nouveau rôle tout le tact et le zèle dont il a fait preuve dans le professorat. Ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier, M. Miller fera honneur à son *A ma Mater*.

LE RÔLE DE L'INSPECTEUR—REORGANISATION DE L'INSPECTORAT

Ce rôle est des plus importants. "L'efficacité de notre organisation scolaire dépend, dans une large mesure, du zèle, du dévouement et de la compétence de cet officier préposé à la direction locale de l'Instruction publique." (1)

Il serait téméraire de ma part, après quelques mois seulement d'expérience comme Inspecteur général, de porter un jugement précis sur la valeur professionnelle de chaque inspecteur primaire. Néanmoins, la lecture attentive de deux mille et quelques cents bulletins d'inspection, l'étude de la correspondance échangée entre les inspecteurs et le Département et de certains dossiers spéciaux, les progrès scolaires constatés dans plusieurs comtés, m'ont permis d'apprécier, dans son ensemble, le corps des inspecteurs catholiques. Sauf de rares exceptions, les inspecteurs me semblent avoir une haute idée de leur noble tâche. Ils ne ménagent ni leur temps ni leur bourse, ni leur santé afin de pouvoir se conformer aux instructions qui leur sont données. Plusieurs d'entre eux, par la correction de leur tenue, la distinction de leur langage et leur haute valeur professionnelle exercent une influence considérable sur le personnel enseignant, les élèves et les commissaires d'écoles. Ils savent obtenir beaucoup par la persuasion, corriger les défauts avec tact et encourager à mieux faire en louant avec à propos les efforts méritoires.

Très peu d'inspecteurs accomplissent leur mission à la hâte, ou cumulent des charges incompatibles avec leurs devoirs professionnels. Le type de l'inspecteur *homme d'affaires*, tenant bureau, ou "agent de machines", est pratiquement disparu. Les règlements qui obligent les inspecteurs à consacrer tout leur temps à l'accomplissement de leur tâche sont respectés, règle générale, et, avant longtemps, ils le seront absolument.

MODIFICATIONS SUGGEREES

Mais je dois dire ici, qu'en dépit de la meilleure volonté, les inspecteurs ne peuvent remplir leur rôle tel qu'il devrait l'être. Ce rôle est multiple: il vise toute l'économie de notre système scolaire. L'inspecteur doit non seulement s'enquérir de l'état matériel de l'école, de la tenue de la classe, du classement des élèves, du tableau de l'emploi du temps, de la mise en opération du cours d'études, de la compétence du personnel enseignant; mais il doit aussi, dans les classes dirigées par des débutants surtout, tout en questionnant les élèves, donner discrètement à l'instituteur ou à l'institutrice une leçon de *Méthodologie pratique* sur les matières les plus négligées. C'est encore l'action directe et personnelle qu'il doit exercer sur la commission scolaire: ce qui suppose une entrevue assez prolongée avec les commissaires. Ajoutons à cette besogne le travail de bureau nécessité par la correspondance, la transcription des statistiques et la mise au propre des notes prises en route, rédaction de rapports, études indispensables, et l'on peut se faire une idée de la tâche énorme qui incombe à l'inspecteur ayant un vaste district à parcourir, comprenant 150 à 175 écoles. En résumé, l'inspecteur est le collaborateur immédiat du Surintendant, il le seconde dans sa direction administrative et dans sa direction pédagogique.

(1) *Circulaire* du Surintendant aux inspecteurs, 1er septembre 1911.

Mais, avec l'organisation actuelle, il est impossible que les inspecteurs rendent à la province tous les services qu'elle a droit d'en attendre.

Quoi qu'on en pense et qu'on en dise, le maintien des deux visites annuelles et de la conférence pédagogique s'impose, à la condition que l'on place l'inspecteur dans une telle situation qu'il puisse remplir son devoir consciencieusement.

Pour atteindre cet idéal, il faut de toute nécessité: 1° *augmenter le nombre des inspecteurs de façon à ce que chacun d'eux n'ait pas plus de cent vingt-cinq écoles à visiter*; 2° *Payer leurs frais de voyage.*

Actuellement, l'inspecteur est constamment placé entre ses devoirs et sa bourse. Plus il consacre de temps à l'exécution de sa tâche, moins il lui reste sur son traitement: c'est une situation difficile, presque immorale.

Les quelques milliers de piastres que le gouvernement emploierait à cette réforme seraient bien placées.

CREATION D'UNE HIERARCHIE DANS L'INSPECTORAT

Tel que vous l'avez déjà suggéré, M. le Surintendant, il serait temps de créer une *hiérarchie* parmi les inspecteurs. En tenant compte du mérite, et après concours, deux inspecteurs d'Académies(1), choisis parmi les inspecteurs primaires, pourraient être adjoints à l'Inspecteur général, l'un pour la région de Québec, l'autre pour la région de Montréal. Ce système de promotion créerait une légitime émulation chez les inspecteurs. De plus, il faciliterait l'*action extérieure* de l'Inspecteur général qui, secondé par des collègues d'expérience, pourrait plus facilement visiter tour à tour les différentes régions de la province.

VISITES SPECIALES

M. le Surintendant, j'ai profité de mes voyages nécessités par l'inspection des Ecoles normales pour visiter un certain nombre d'écoles primaires. C'est ainsi qu'à Hull, Valleyfield, St-Jean, Montréal, j'ai pu prendre contact avec le personnel de l'enseignement primaire et me rendre compte de l'organisation pédagogique et matérielle des écoles de quelques municipalités. J'ai ainsi visité 18 écoles, en compagnie soit du directeur-général des écoles de la localité, soit des commissaires d'écoles. Chaque fois que le temps et les circonstances me le permettront, je me propose de connaître ainsi, personnellement, de la situation scolaire dans les différentes régions de la province.

II

LES ECOLES NORMALES

Au cours des mois de janvier et de février, j'ai visité les dix écoles normales de la province, consacrant en moyenne deux journées entières à chaque maison.

Il m'est agréable, M. le Surintendant, de vous répéter ici ce que je vous ai déjà dit: dans chaque école normale, l'Inspecteur-général fut accueilli avec la plus franche cordialité.

669 élèves ont suivi les cours de pédagogie durant la dernière année scolaire; 171 élèves-instituteurs et 498 élèves-institutrices.

Le total des diplômes accordés par les dix écoles normales catholiques est de 400, se répartissant comme suit: *Cours Supérieur*, 72; *Cours Moyen*, 144; *Cours Élémentaire*, 184. (2)

(1) Les inspecteurs d'Académies visiteraient les écoles primaires supérieures de leur région respective et feraient partie du Département de l'Instruction publique.

(2) L'année prochaine, grâce à une statistique précise, je pourrai répondre à une question souvent posée: "Combien d'élèves diplômés dans les écoles normales entrent dans l'enseignement chaque année?"

Les écoles d'application des différentes écoles normales ont été fréquentées par 1,069.

Voici quel a été le programme de cette première visite.

1° Visite détaillée de l'École d'application, inspection des groupes au moment où les élèves-maîtresses et les élèves-maîtres s'exerçaient à l'enseignement pratique.

2° Visite des classes de dessin aux trois cours de l'école, examen des travaux d'élèves.

3° Inspection des classes de géographie, de lecture à haute voix (dans cinq écoles normales), pédagogie (dans six écoles normales), anglais (dans deux écoles normales), algèbre (dans deux écoles normales).

4° Visite complète du local de chaque établissement, "de la cave au grenier".

Nos écoles normales sont bien organisées.

Partout j'ai rencontré de la bonne volonté et du dévouement.

La note TRES BIEN résume l'ensemble de mes observations à cette première visite des écoles normales.

Voici maintenant quelques détails sur chacun des chefs de ma visite:

I. *Les écoles d'application*.—A chaque école normale est annexée une école primaire où les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses vont s'exercer à la pratique de l'enseignement. C'est à mon sens le département le plus important de l'école de pédagogie, ce qui la distingue des autres institutions préparant simplement au brevet, sans se préoccuper de l'aptitude pédagogique.

A l'école d'application, l'élève-instituteur (ou l'élève-institutrice) prend contact avec les enfants et s'essaye aux méthodes et à la pratique de l'enseignement.

J'ai constaté avec plaisir le bon fonctionnement des écoles d'application, en dépit de beaucoup de diversité: il n'y a pas trois écoles d'application qui soient organisées identiquement.

Dans certaines écoles, les élèves enseignent pendant 5 heures par semaine, à l'école d'application; dans d'autres 3, parfois 2; tandis que dans l'une les normaliens de première année enseignent à l'école dès le premier semestre; dans quelques autres, aucun élève de première année ne va à l'école d'application pendant les trois premiers mois de l'année scolaire; tandis qu'ici l'élève-instituteur (et l'élève-institutrice) est laissée à sa propre initiative, là il enseigne sous l'égide d'un maître (ou d'une maîtresse) préposé à la direction d'une division de l'école annexe; dans un endroit, l'élève-maître s'intitule professeur sans avoir vu ses confrères à l'œuvre: *c'est en forgeant que l'on devient forgeron*; dans un autre, les débutants, avant de jouer le rôle de professeur, assistent aux leçons données par leurs aînés et doivent prendre des notes; c'est encore une école où l'élève-maître (et l'élève-maîtresse) doit enseigner une matière pendant un semestre, parfois durant toute l'année scolaire et suivre le programme d'études quant à cette matière, doser son enseignement comme s'il était réellement le maître; dans une autre école, les élèves sont appelés, à tour de rôle, à donner, en présence d'un groupe de confrères ou de compagnes et du Principal ou du professeur de pédagogie, une leçon préparée à l'avance sur l'indication du professeur de pédagogie; après cette leçon a lieu la critique en classe.

Tous ces systèmes ont du bon, mais il serait peut-être opportun de les combiner, afin de les ramener à un mode plus uniforme, sans cependant nuire à la liberté d'action de chaque école normale. L'autonomie, subordonnée aux règlements du Comité catholique et à la direction du Surintendant, est indispensable à nos institutions pédagogiques.

Mais ce qu'il importe de bien comprendre, c'est que, durant son séjour à l'école normale, l'élève-instituteur doit s'initier *graduellement* aux difficultés de l'enseignement et de la discipline, et se mettre en mesure d'appliquer judicieusement le programme d'études dans l'école qu'il aura à diriger plus tard.

C'est pourquoi j'ai constaté avec bonheur, dans quelques écoles normales, que pour mieux atteindre ce résultat, le Principal et les professeurs s'associent d'une manière effective à l'éducation professionnelle des élèves-maîtres, et cela après entente préalable avec les directeurs (ou directrices) de l'école d'application. C'est ainsi que les différents professeurs font dans leurs classes des transpositions de leçons à l'usage de l'école primaire. A l'école normale on n'enseigne pas une matière absolument pour "elle-même", mais on l'enseigne aussi en vue de la formation du futur instituteur. Chaque leçon du professeur est en quelque sorte une leçon de méthodologie pratique.

Le professeur de pédagogie, de concert avec le directeur de l'école d'application et avec l'approbation du Principal, habitue l'élève-maître à *préparer sa classe*. Le premier initie à cette préparation, le second la contrôle, corrige. Chaque élève est pourvu d'un carnet de préparation. A Rimouski et à Hull, j'ai remarqué l'ingénieux système de *fiches* ou feuilles détachées, que l'élève-maîtresse peut corriger ou remplacer plus facilement que si ce travail était fait dans un cahier.

A Nicolet, l'élève-maîtresse désignée pour donner la leçon type devant ses compagnes, doit remettre au préalable son projet de leçon au professeur de pédagogie qui modifie, corrige ou approuve.

Un point sur lequel j'ai souvent insisté, au cours de ma visite, c'est celui-ci: durant leur séjour à l'école normale, l'élève-maître et l'élève-maîtresse devront avoir fait ample connaissance avec le programme d'études officiel et avoir appris à l'appliquer année par année à l'école annexe. En quittant l'école normale, l'élève-maître ne sera pas un instituteur expérimenté, le temps seul permettra de le nommer ainsi, s'il continue à se développer et s'il fait son métier avec intelligence, mais il a absorbé théoriquement les principaux problèmes de l'éducation, il a acquis une certaine habitude de s'exprimer, et il a appris à connaître un peu et à aimer les enfants.

II.—*L'enseignement du dessin*.—Je me suis fait un devoir à chaque école normale, d'assister à l'un des cours de dessin donnés aux élèves-maîtres et aux élèves-maîtresses, d'examiner attentivement les travaux d'élèves et de causer avec le professeur de cette importante branche du programme.

Le dessin est enseigné, et enseigné sérieusement, dans toutes les écoles normales catholiques de la province. A cause de la méthode qui diffère dans plus d'un endroit, les résultats obtenus ne sont pas partout les mêmes. Le dessin d'après nature (perspective d'observation) est en honneur un peu partout. On comprend de mieux en mieux le rôle éducatif du dessin. Peu à peu l'on admet que le dessin géométral, plus utilitaire, doit suivre le dessin d'après nature et non le précéder, qu'il faut d'abord habituer l'enfant à observer, à faire l'éducation de son œil et de de sa main avant de le spécialiser.

Il me fait plaisir de déclarer que partout l'on a banni la copie pure et simple, le pointillé, la décalcomanie. Dans quelques écoles on utilise les plâtres, les solides géométriques, ce qui est excellent. Seulement ces plâtres et ces solides ne sont pas toujours de dimension assez grande.

Un point sur lequel j'ai attiré l'attention de MM. les Principaux, c'est celui-ci: les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses doivent enseigner le dessin à l'école d'application dans la même mesure que les autres branches du programme, du moins pour les élèves de troisième année.

Et j'ai l'assurance, M. le Surintendant, que les écoles où cet enseignement n'avait pas encore été introduit à l'école annexe, accompliront cette réforme dès cette année. A l'Ecole normale Laval, où le dessin est en honneur depuis plus d'un quart de siècle, les élèves-institutrices (département des Dames Ursulines) enseignent le dessin à l'école d'application depuis longtemps déjà. Au département des élèves-instituteurs, la chose fut impossible jusqu'à cette année, vu l'exiguïté du local.

L'enseignement du dessin, grâce à nos écoles normales, sera facile à réorganiser avec un directeur spécial, tel que recommandé par le Comité catholique.

III.—*La géographie*: Cet enseignement devient un peu plus scientifique, moins livresque. J'ai remarqué, dans quelques écoles normales, que l'on ne se préoccupe pas seulement de la géographie descriptive, mais que la géographie physique et la géographie humaine commencent à intéresser notre monde pédagogique.

¶ L'enseignement de la géographie ne doit pas se borner à une stérile nomenclature, mais il doit faire appel à l'esprit d'observation.

La lecture à haute voix est en honneur dans toutes nos écoles normales: on pourrait peut-être la renforcer de la lecture expliquée sans nuire à la bonne diction, au contraire. Et le tableau synoptique, dont j'ai vu faire un si excellent usage à Rimouski, devrait être utilisé dans toutes nos maisons d'enseignement primaire supérieur. Cette habitude de fixer son attention sur les idées et leur enchaînement amène les élèves à pouvoir prendre des notes sur les explications données par le professeur au cours d'une leçon et au cours des conférences que le Principal est parfois amené à donner aux élèves réunis.

L'anglais est enseigné avec soin, et la méthode naturelle, introduite au Canada par M. le professeur John Ahern, est de mieux en mieux appréciée. A Laval et à Jacques-Cartier, les professeurs d'anglais, grâce à cette méthode, ont fait faire des progrès étonnants à leurs élèves.

IV.—*Etat matériel et mobilier*.—Grâce à la générosité du gouvernement, les écoles normales Jacques-Cartier et Laval (départements des garçons) sont enfin complétées. Ce n'est pas trop tôt : au delà d'un demi-siècle d'un labeur utile et persévérant avait plus que mérité cette faveur.

Les nouvelles écoles normales de filles sont bien installées et entretenues dans un état de propreté admirable. Mais il y a une ombre au tableau : presque toutes ces maisons ne suffisent déjà plus au nombre d'élèves qui va toujours augmentant. Les écoles d'application sont loin d'être assez spacieuses, ce qui met les élèves-maîtresses dans des conditions peu favorables pour se préparer à l'enseignement pratique.

Tant que l'octroi restera au chiffre actuel, il sera difficile aux communautés propriétaires d'écoles normales d'améliorer cet état de choses.

SUGGESTIONS

Cette question des écoles normales, M. le Surintendant, mérite qu'on l'étudie à son mérite et sans parti pris. Le point faible de l'organisation actuelle réside dans ce fait : le petit nombre, et le très petit nombre des élèves admis à l'école normale parcourt le cycle régulier des trois années du programme. La grande majorité des élèves se renouvellent tous les ans. Après une première année de séjour à l'école normale, un élève admis avec son simple bagage d'école primaire, peut recevoir un diplôme qui lui donne le droit d'enseigner dans les écoles élémentaires. Il est impossible, dans une seule année, de donner une formation pédagogique convenable, d'amener l'élève-instituteur à rompre avec des méthodes défectueuses, de briser avec la routine, de laisser des formules vides de sens pour donner le pourquoi des choses, abandonner le mot à mot traditionnel, et y substituer des idées avec des termes de son eru, s'habituer, en un mot, à un travail personnel et méthodique.

Non, impossible, avec une seule année de séjour à l'école normale de donner à l'élève-maître ou à l'élève-maîtresse une culture générale suffisante et une formation professionnelle assez complète. Une mesure d'urgence s'impose donc : *Faciliter le retour en deuxième année à tous les élèves d'une première année de séjour à l'école normale.*

A cette fin : *Favoriser d'une bourse spéciale tous les élèves de deuxième année, sans préjudice pour les autres boursiers.*

Pour que les écoles normales puissent produire tout le bien que l'on en attend, il faut que les élèves qui les fréquentent en suivent le cours triennal complet. Il ne serait pas juste de juger les écoles normales d'après ceux et celles qui n'y passent qu'une année. En favorisant les élèves de deuxième, et plus encore ceux de troisième année, le gouvernement rendrait un réel service aux écoles normales en leur permettant de mettre en pleine valeur les méthodes et les procédés dont on se plaint à reconnaître la haute efficacité.

III

L'ENSEIGNEMENT MENAGER

Les 21 et 22 mai 1911, à votre demande, M. le Surintendant, j'ai visité l'Ecole ménagère de Saint-Pascal. J'ai eu la bonne fortune de faire cette visite, fort intéressante, du reste, en compagnie de M. l'abbé L.-E. Nadeau, représentant l'Université Laval, et de M. O.-E. Dallaire, délégué par l'honorable ministre de l'Agriculture.

Fondée en 1905 par le curé de la paroisse, M. l'abbé A. Beaudet, l'Ecole ménagère de Saint-Pascal a été placée sous le patronage du gouvernement provincial, qui l'a dotée généreusement. Le 16 juin 1909, cette maison fut affiliée à l'Université Laval.

Cette institution vraiment nationale, après les laborieuses années du début, prend maintenant un essor considérable. Ses programmes sont aujourd'hui fixés et l'enseignement qui s'y

donne est reconnu excellent par tous ceux qui l'ont visitée sérieusement. Déjà, M. le Surintendant, vous avez jugé sur place de la valeur de cet enseignement, et M. J.-N. Miller, secrétaire du Département de l'Instruction publique, a également apprécié la merveilleuse organisation pédagogique de l'École ménagère de Saint-Pascal. A mon tour, après avoir passé deux agréables journées à me rendre compte du fonctionnement des cours ménager et classique, il est de mon devoir de rendre un public hommage au dévouement et au zèle intelligent des Révées SS. de la Congrégation, directrices de l'école.

La première journée a été consacrée à l'inspection de l'enseignement ménager, la deuxième à l'inspection de l'enseignement classique: le programme de Saint-Pascal est classico-ménager, les deux enseignements admirablement combinés et placés sur un pied d'égalité.

PROGRAMME DE LA PREMIERE JOURNEE D'INSPECTION

Avant-midi: 9 heures à 10 heures, *Cuisine* (leçons d'arithmétique et d'hygiène alimentaire *AD HOC*); 10 à 10½, *Tenue de la maison* (élèves de 1ère année: 13 à 15 ans), ce cours traite en particulier, théoriquement et pratiquement, du balayage, de l'époussetage, du nettoyage, de l'hygiène de la maison, du bon goût dans le ménage (esthétique), etc.; 10½ à 11, *Apiculture*: intéressante leçon de sciences usuelles appliquées; 11 à 11½, visite à la *Laiterie*, où les élèves se familiarisent avec les soins à donner au lait, à la crème, et s'habituent à manier la barate et à utiliser le thermomètre: une conférence d'élève sur la *vache* (nourriture, propreté) termine cette leçon pratique. M. O.-E. Dalaire, directeur de l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, félicite chaleureusement la maîtresse et les élèves.

Après-midi: 2 à 2½ heures, *Cuisine*: lavage de la vaisselle, entretien du poêle, des ustensiles; 2½ à 3, *Tenue de la maison* (élèves de 3e année); 3 à 3½, *Aviculture* et *Arboriculture*; 4 à 5, *Hygiène* et soins aux malades, *Education familiale*: soins à donner aux jeunes enfants, formation de leur caractère.

Sur le tableau de l'une des classes, je lis cette inscription: "La femme forte porte la main à la quenouille et ses doigts font tourner le fuseau. Elle sera revêtue de force et de beauté; elle sera joyeuse au dernier jour."

Dans toutes les classes, les visiteurs admirent le langage soigné des élèves, leur prompt facilité à répondre aux questions des délégués.

Le soir, un joli programme réunit tout le monde dans la grande salle où chacun applaudit une charmante causerie: *Ce que l'on apprend en époussetant*. La "Prière des paysans" fut recitée avec âme et naturel, et la pièce: "La Femme mère et éducatrice," rend sérieuses toutes les jeunes têtes, blondes ou brunes. L'assistance se sépare au chant de la délicieuse *Fileuse* de Mendelssohn.

Sur le revers du programme, je lis ce motto: "Les peuples sont comme les forêts: ils se refont par le pied, non par la tête."

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Avant-midi: 9 à 10, *2e année*: Récitation, Histoire du Canada, Géographie, Grammaire et Analyse; 10 à 10½, *3e année*: Récitation, Style, Histoire littéraire, Géométrie; 10½ à 11, *4e année*: Récitation, Analyse littéraire, Histoire de la littérature canadienne, Géométrie; 11 à 11½, *cours préparatoire*: Lecture à haute voix, Grammaire et analyse orales, Cartographie.

Les délégués ont été et ne peuvent plus être satisfaits des résultats des examens.

Les élèves ont répondu à toutes les questions qui leur furent posées et par leur maîtresses et par les délégués, avec une connaissance parfaite de la matière étudiée, une précision et une correction française vraiment dignes de louange. Chaque leçon (cours ménager) est résumée par une élève à l'aide du tableau synthétique. L'enseignement tout intuitif du cours ménager habitue les élèves à observer et à s'exprimer oralement. Cette habitude de l'observation et d'une élocution toujours correcte profite énormément à l'enseignement classique. Aussi les élèves passent avec une facilité remarquable de l'enseignement ménager à l'enseignement classique.

Ce dernier, à Saint-Pascal, ne le cède à aucun autre établissement dans la province, et c'est

en toute justice que je rends ce témoignage public aux religieuses distinguées qui ont doté notre province d'une institution comparable aux meilleures du genre que j'ai visitées en Suisse, patrie de l'enseignement ménager. Les Révérendes Sœurs de la Congrégation—comme leurs dignes émules les Ursulines de Roberval—sont de véritables maîtresses ménagères: elles ont su combiner le programme classique avec le programme ménager de telle sorte, que les travaux domestiques sont remis en honneur. Les dévouées religieuses de Saint-Pascal ne sont pas seulement des praticiennes du ménage: elles sont encore, elles sont surtout éducatrices, s'appliquant à élever le cœur des jeunes filles vers l'amour de leurs futurs devoirs d'état; à faire du foyer domestique, sans dépasser les ressources dont elles pourront disposer plus tard et en réservant la part de l'épargne, le milieu le plus sain, le plus propre, le plus agréable, où le père et les enfants se trouveront heureux, mieux que partout ailleurs. "C'est par l'enseignement ménager que s'infiltrera dans le cœur et l'esprit de la jeune fille l'amour de sa maison future, et la science pratique par laquelle elle saura la rendre vraiment attrayante à tous ses habitués et faire leur bonheur.

"Voilà le plus puissant moyen de faire fleurir l'agriculture, d'enrayer l'émigration, le luxe, l'alcoolisme". (1).

Le programme classico-ménager de Saint-Pascal rend possible l'éducation intégrale de la jeune fille; et il fait revivre le temps des Mères Bourgeoises et de l'Incarnation, "lesquelles enseignaient à leurs élèves: filage, tissage, cuisine, tenue d'une maison et tout ce qui fait la femme d'intérieur". Ce programme prépare la jeune fille à la vie que l'avenir lui réserve. Ses auteurs ont compris que la femme est l'âme de la maison, "l'indispensable ouvrière du bonheur et de la prospérité des familles". En le rédigeant, ils avaient présent à la mémoire le rôle assigné à la femme par Chrysale:

"Faire aller le ménage, avoir l'œil sur ses gens.

"Et régler la dépense avec économie(2)".

Mais, M. le Surintendant, si l'on veut que le programme classico-ménager de Saint-Pascal, programme temporairement approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, puisse être l'objet d'un essai loyal, il faut, en toute justice, accorder une sanction à l'enseignement donné à l'Ecole ménagère de Saint-Pascal. Il me semble, par exemple, que les diplômés conférés par l'Université Laval, après examen très sérieux, aux élèves de Saint-Pascal, pourraient être mis sur un pied d'équivalence avec ceux du Bureau central, le Surintendant se réservant le droit de contrôler les examens de concert avec l'Université.

La même institution pourrait aussi contrôler, sous la direction et la protection du Surintendant, l'enseignement purement ménager (pour les institutrices et autres personnes ayant fait leur cours classique) et elle répondrait ainsi aux désirs des communautés religieuses, qui envoient constamment de leurs maîtresses à Saint-Pascal se préparer à cet enseignement.

Ce serait l'achèvement vers la véritable Ecole normale ménagère dont notre province n'est pas encore dotée.

M. le Surintendant, je ne puis terminer ce premier rapport sans vous exprimer toute ma gratitude pour les bons procédés dont j'ai été l'objet de votre part depuis mon entrée au Département de l'Instruction publique.

La grande confiance que vous m'avez accordée et les précieux conseils dont vous m'avez favorisé, m'ont singulièrement facilité la tâche considérable que le gouvernement a bien voulu me confier il y a quelques mois.

Je manquerais aussi à un devoir d'élémentaire reconnaissance si je taisais tous les services que le distingué Secrétaire du Département, M. J.-N. Miller, m'a rendus au début de mes nouvelles fonctions. Ancien instituteur, ancien inspecteur, officier du Département de l'Instruc-

(1) Extrait d'un discours du fondateur de l'Ecole ménagère de Saint-Pascal, M. le curé Beaudet (juin 1906).

(2) Les Femmes savantes. Acte II, scène VII.

tion publique depuis vingt-quatre-ans, M. Miller connaît parfaitement tous les rouages de notre organisation scolaire; la loi de l'Éducation et les règlements officiels n'ont aucun secret pour lui. Sa longue expérience, la rectitude de son jugement et sa condescendance envers ceux qui doivent avoir recours à ses avis lui méritent une admiration aussi sincère que spontanée.

Agrérez, M. le Surintendant, l'hommage de mon profond respect,

C.-J. MAGNAN.

L'HORTICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Saint-Hyacinthe, 15 avril, 1912.

M. C.-J. MAGNAN,
Directeur de l'*Enseignement Primaire*,
Québec.

Cher monsieur,

Comme les années dernières, je me permets de vous adresser mon rapport sur l'Horticulture à l'École primaire afin que vous le publiez, si vous le jugez à propos.

Cette année encore, nous aurons le plaisir de donner des récompenses à tous les élèves de bonne volonté, et je vous annonce avec joie que le Ministre de l'Agriculture enverra au printemps des sacs d'engrais chimiques à toutes les maisons d'éducation qui feront en 1912 des jardins scolaires.

Ce sera une leçon expérimentale en même temps qu'une leçon de choses absolument pratique.

Si nous ne pouvons pas faire tout le bien que nous voulons, faisons au moins tout le bien que nous pouvons.

Merci et tout à vous.

O.-E. DALLAIRE.

Saint-Hyacinthe, 12 octobre, 1911.

A L'HONORABLE M. P. B. DE LA BRUERE,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

L'œuvre des Jardins Scolaires continue sa marche progressive avec l'approbation générale; mais aussi à travers la critique de certains esprits grincheux qui se font de plus en plus rares.

Nous avons le plaisir de constater l'établissement de ces jardins dans 45 comtés et la joie d'avoir pu récompenser 5,945 élèves qui se sont distingués par leur bonne volonté comme par leurs succès.

La correspondance de la plupart des titulaires de ces maisons d'éducation est tellement remplie d'enthousiasme et même de patriotisme qu'elle mériterait d'être reproduite en entier.

Beaucoup de commissions scolaires rivalisent d'émulation pour fournir aux instituteurs et aux institutrices un terrain plus spacieux. Les unes offrent des prix en concours entre les élèves. D'autres font labourer et engraisser le terrain réservé à l'horticulture. Celles-ci fournissent les

engrais chimiques pour en démontrer les bons effets à ces jeunes amis de l'Agriculture. Celles-là donnent des prix spéciaux aux examens de fin d'année. Enfin, partout les parents sont enchantés de voir leurs fils et leurs filles s'attacher ainsi à la culture du sol de la patrie.

Il y a là quelque chose de vraiment aimable et utile pour l'enseignement des principes de l'agriculture à l'école primaire.

Merci, monsieur le Surintendant pour l'encouragement que vous avez prodigué; puissions-nous toujours compter sur votre générosité à promouvoir une œuvre dont la semence produira des germes féconds dans le cœur de la nouvelle génération qui grandit dans notre belle province.

Il n'y a pas de doute, la population rurale n'augmentera sensiblement que quand l'enseignement de l'agriculture sera vraiment en honneur dans les écoles primaires.

Le programme des écoles de la campagne est plutôt commercial, quand toutes les matières enseignées devraient converger de préférence vers l'agriculture.

L'Instruction est plus répandue que jamais; mais on ne dit pas assez les avantages de la vie agricole; aussi les jeunes gens un peu instruits ne restent pas à l'agriculture parce que leurs connaissances les portent ailleurs.

Je vous prierais de bien vouloir jeter un coup d'œil sur la longue liste des écoles qui méritent de sincères félicitations au sujet de l'enseignement agricole.

Veuillez-me croire, Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

O.-E. DALAIRE.

Liste des maisons d'éducation qui ont fait l'horticulture à l'école primaire.

— 1911 —

Comté d'Arthabaska

ECOLES	ADRESSES	NOMBRE
RR. SS. de l'Assomption.....	Daveluyville.....	51
RR. SS. Congrégation N.-D.....	Victoriaville.....	26
Mme Alfred Jacques.....	Arthabaskaville.....	12
Mlles Rose-Alma Lallier.....	Tingwick.....	23
" M.-Lucie Cantin.....	Moulin-Cantin.....	26
" E.-M.-R. Cantin.....	Moulin-Cantin.....	18
" Diane Désilets.....	St-Rosaire.....	18
" Alex. Garneau.....	St-Rosaire.....	21
" Clarisse Tousignant.....	St-Norbert.....	21
" Eva Vincent.....	Trout Brook.....	9
" Ernestine Désilets.....	St-Rosaire.....	31
" Maria Héon.....	St-Louis-de-Blandford.....	16
" Elisabeth-L. Boisvert.....	Tingwick.....	90
" Vitaline Cantin.....	Moulin-Cantin.....	57
" Caroline Vézina.....	St-Louis-de-Blandford.....	24

Comté de Bagot

RR. SS. de la Présentation de Marie.....	Acton Vale.....	7
Couvent de St-Joseph.....	St-Liboire.....	111
Mlles Cécile Péloquin.....	St-Simon.....	13
" Arthémise Jodoin.....	St-Simon.....	9
" F. Fontaine.....	St-Hugues.....	29
" A. M. Désautels.....	St-Hugues.....	31
" Berthe Marcotte.....	St-Liboire.....	13

" Rosalie Cabana.....	St-Liboire.....	19
" Béatrix Forest.....	Clairvaux.....	22
" Hortense Desmarais.....	St-Liboire.....	19
" Marie-Lse Forest.....	Clairvaux.....	12
<i>Comté de Beauharnois</i>		
Révé Sr Marie-Albérie.....	St-Louis-de-Gonzague.....	11
Révé Sr Marie-Zélie.....	Bellerive.....	12
<i>Comté de Berthier</i>		
Rév. Fr. A. Poupard, c.s.v.....	Lanoraie.....	34
Mlle Graziella Caumartin.....	St-Cuthbert.....	33
Mlle Alexina Ladouceur.....	St-Charles-de-Mandeville.....	41
<i>Comté de Chambly</i>		
Mlles M.-Y. Martin.....	St-Hubert.....	14
" M.-A. Janelle.....	Chambly.....	13
<i>Comté de Champlain</i>		
RR. SS. Filles de Jésus.....	St-Prosper.....	36
RR. SS. Filles de Jésus.....	St-Stanislas.....	70
RR. SS. du Bon Pasteur.....	Champlain.....	31
Mlles Edouardine Blais.....	Ste-Flore.....	31
" Fédora Bordeleau.....	St-Séverin-de-Proulxville.....	21
" Alma Rivard.....	St-Tite.....	23
" Myrsa Coursol.....	Ste-Thècle.....	30
" Louise Cossette.....	St-Prosper.....	43
" Marie Turgeon.....	Ste-Thècle.....	43
" Joséphine Grandmont.....	St-Jean-des-Piles.....	21
" Joséphine Audy.....	Ste-Thècle.....	51
" M.-Noémie Lavoie.....	Ste-Thècle.....	14
" Albertine Magnan.....	Ste-Thècle.....	38
<i>Comté de Châteauguay</i>		
Mlles M.-P. Facotte.....	St-Urbain.....	48
" Doloria Lacoste.....	St-Urbain.....	20
" Mériilda Huot.....	Ste-Philomène Station.....	26
" Hélène Rose.....	Ste-Philomène Station.....	12
<i>Comté de Chicoutimi</i>		
Mlles Emélie Gravel.....	Tremblay.....	29
" Cécile Tremblay.....	Bagotville.....	14
" Marie-Alice Lavoie.....	Chicoutimi.....	12
Orphelinat de l'Hôtel-Dieu.....	Chicoutimi.....	75
Couvent du Bon Pasteur.....	Chicoutimi.....	61
Couvent du Bon Pasteur, Ecole Normale.....	Chicoutimi.....	50

Comté de Compton.

RR. SS. de la Présentation de Marie.....	Compton.....	62
Mme G. Boutin.....	La-Patrie.....	14
Mlles L. Chapdelaine.....	Ste-Edwidge.....	17
" Blanche Grenier.....	La-Patrie.....	33
" Célanire Grenier.....	Val-Racine.....	19
" Anna Fortin.....	Rivards'-Corner.....	11
" Marguerite Rivard.....	Compton.....	24
" Ona Desjaulais.....	Ste-Edwidge.....	8

Comté de Deux-Montagnes.

Hospice Youville.....	St-Benoit.....	31
-----------------------	----------------	----

Comté de Dorchester.

J.-Emile Jolin.....	St-Anselme.....	58
---------------------	-----------------	----

Comté de Drummond.

RR. SS. de l'Assomption.....	Kingsey.....	28
Mme Vve Alexandre Landry.....	Wickham-Ouest.....	28

Comté de Huntingdon.

Ecole N° 4.....	Ste-Agnès-de-Dundee.....	27
-----------------	--------------------------	----

Comté de Joliette

RR. SS. Congrégation N.-D.....	Joliette.....	11
--------------------------------	---------------	----

Comté de Kamouraska

RR. SS. Congrégation N.-D., Ecole Ménagère. Saint-Pascal.....		73
---	--	----

Comté de Labelle.

RR. SS. de Ste-Marie.....	Masson.....	22
Mlle Maria Thibodeau.....	Labelle.....	33
Monsieur J.-E. St-Georges.....	Ripon.....	43

Comté du Lac-St-Jean.

RR. SS. Ursulines, Ecole Ménagère.....	Roberval.....	80
RR. SS. du Bon Conseil.....	St-Gédéon.....	81
Mlles Annie McKinzie.....	St-Bruno.....	11
" Anna Lapointe.....	St-Jérôme.....	16
" M. Chartré.....	St-Félicien.....	51
" Anne-Marie Gauthier.....	Roberval, (Pointe-Bleue).....	36
Mme William Fraser.....	St-Prime.....	32

Comté de l'Assomption

Mlles Marie-Anne Faucher.....	St-Roch-l'Achigan.....	31
" Bernadette Beaudry.....	St-Roch-l'Achigan.....	27
" Ernestine Beaudry.....	St-Roch-l'Achigan.....	13

Comté de Laval.

RR. SS. de Ste-Croix.....	Ste-Rose.....	22
Mells Rose-de-Lima Desjardins.....	St-Elzéar.....	17
" Emilie Gadbois.....	Village-Bélangier.....	16

Comté de Maskinongé.

RR. SS. Filles de Jésus.....	St-Alexis.....	36
RR. SS. Filles de Jésus.....	St-Didace.....	13
Mlle Anna Bastien.....	Maskinongé.....	19
Mlle Maria Lupien.....	Maskinongé.....	31

Comté de Mégantic.

Mme M. Hurley.....	Wolfstown.....	5
Mlle Sarah Laliberté.....	Robertsonville.....	31

Comté de Missisquoi.

Mlle Mélina Loïselle.....	Dunham.....	24
---------------------------	-------------	----

Comté de Montcalm.

Mlle Rose-A. Bourque.....	St-Alexis-des-Monts.....	12
---------------------------	--------------------------	----

Comté de Montmagny.

Mlles Philéa Lecompte.....	St-Pierre.....	13
" Lucie Anna Lecomté.....	St-Paul-du-Buton.....	11

Montréal.

M. J.-P. Labarre.....	224, rue Fullum, Montréal.....	76
-----------------------	--------------------------------	----

Comté de Napierville.

Mlle Antoinette Beaudoin.....	St-Edouard.....	19
-------------------------------	-----------------	----

Comté de Nicolet.

RR. SS. de l'Assomption, Ecole Normale.....	Nicolet.....	50
RR. SS. de l'Assomption.....	Ste-Angèle-de-Laval.....	11
Mlle Chistine Boisvert.....	Gentilly.....	11

Comté de Pontiac.

RR. SS. de l'Assomption.....	St-Bruneau-de-Guigues.....	13
------------------------------	----------------------------	----

Comté de Portneuf.

RR. SS. de la Congrégation N.-D.	Pointe-aux-Trembles.	25
Mlle Lumina Fouquet.	Hervy Jonction.	41

Comté de Richelieu.

Couvent de St-Joseph.	St-Roch-de-Richelieu.	70
Couvent de St-Joseph.	Ste-Victoire.	61
Révde Sr M. St-Pie.	St-Ours.	15
Mlles Maria Fagnant.	St-Marcel.	15
" Régina Beaulieu.	Ste-Anne-de-Sorel.	16
" Angéline Chapdelaine.	Ste-Victoire.	13

Comté de Richmond.

RR. SS. de l'Assomption.	St-Georges-de-Windsor.	41
Mlles M.-Rose Belisle.	St-Claude-Nord.	76
" Annette Bourque.	Asbestos.	11
" Ernestine Reed.	Asbestos.	16
" Aurélie Bougie.	Asbestos.	16
" Lumina Belisle.	Asbestos.	19
" Emma Mulaire.	Kingsbury.	2
Révde Sr François de Paul.	Garthby.	12

Comté de Rouville.

RR. SS. de la Présentation de Marie.	St-Jean-Baptiste.	31
RR. SS. de la Présentation de Marie.	St-Césaire.	59
Mlles M.-E.-Isola Adam.	Ste-Angèle.	13
" M.-Mina Ladouceur.	Marieville.	32
" M.-Angéline Tétreault.	Ste-Angèle.	14
" M.-Rose Tétrault.	Ste-Angèle.	26
" M.-Anne Petit.	Roxton Falls.	30

Comté de Saguenay.

RR. SS. Filles de Jésus.	Sept-Isles.	31
-------------------------------	------------------	----

Comté de Shefford

RR. SS. de St-Joseph.	West Shefford.	21
Mlles M.-L. Gagnon.	Laurenceville.	26
" M.-Anna Petit.	Roxton Falls.	30

Comté de Soulanges.

Mlle Imelda Leroux.	Cèdres-Station.	41
--------------------------	----------------------	----

Comté de Stanstead.

RR. SS. de la Présentation de Marie.	Stanhope.	91
RR. SS. de la Présentation de Marie.	Coaticook.	61

Miles Amanda Lallier.....	Coaticook.....	14
" Arzélia Ducharme.....	Magog.....	20
" N. Cauchon.....	Oliver Corner.....	26
" Nélima Audet.....	Coaticook.....	25

Comté de St-Hyacinthe.

Académie Prince.....	St-Hyacinthe.....	143
Académie N.-D. de Lorette.....	St-Hyacinthe.....	55
RR. SS. St-Joseph.....	St-Hyacinthe.....	99
Couvent St-Joseph.....	St-Judes.....	66
Couvent St-Joseph.....	Ste-Madeleine.....	23
Miles Alida Desmarais.....	St-Thomas-d'Aquin.....	27
" Aurore Beaugard.....	St-Thomas d'Aquin.....	23
" Virginie Bédard.....	St-Damase.....	30
" Laura Choquette.....	St-Damase.....	10
" M.-Anna Lussier.....	St-Damase.....	7
" M.-D. Lussier.....	St-Damase.....	14

Comté de St-Jean.

M. E.-D. l'Ecuyer.....	Isle-aux-Noix.....	23
------------------------	--------------------	----

Comté de St-Maurice.

RR. SS. de la Congrégation N.-D.....	Yamachiche.....	48
RR. SS. de l'Assomption.....	St-Barnabé.....	10
M. Wilf. Lamy.....	St-Barnabé.....	32
Mlles Albertine Isabelle.....	St-Etienne-des-Grès.....	44
" Berthe Gélinas.....	Shawenegan.....	59
" R.-Alma Angers.....	Shawenegan.....	32
" Adèle Abram.....	Yamachiche.....	31
" R.-Anna Garceau.....	Milot.....	22
" Mélanie Guay.....	Ste-Flore.....	13
" Héloïse Biron.....	Pointe-du-Lac.....	30
" Laura Martin.....	Milot.....	13
" Léda Biron.....	Pointe-du-Lac.....	16

Trois-Rivières.

Ecole Normale des RR. SS. Ursulines.....	Trois-Rivières.....	41
Jardin de l'Enfance, RR. Filles de Jésus.....	Trois-Rivières.....	47
Mlle A.-P. Morin.....	47, Ste-Julie, Trois-Rivières.....	7

Comté de Témiscouata.

RR. SS. de Jésus-Marie, Ecole Ménagère.....	Trois-Pistoles.....	36
Mlle R.-Aimée Gamache.....	St-Modeste.....	44

Comté de Terrebonne.

Miles Albertine Leguerrier.....	Ste-Thérèse.....	10
" Evélima Coursol.....	St-Janvier.....	43

Comté de Wright.

Ecole Normale de St-Joseph.....	Hull.....	25
---------------------------------	-----------	----

Comté de Wolfe

RR. SS. Présentation de Marie.....	Weedon.....	76
RR. SS. de l'Assomption.....	Weedon.....	18

Comté de Yamaska.

RR. SS. Présentation de Marie.....	St-David.....	58
Révé Sr M.-des-Neiges.....	St-Guillaume.....	46
Mme Ludger Sonnevile.....	La Baie du Febvre.....	21
Mlles Anna Trudel.....	St-Guillaume.....	50
" M.-Laure Gauthier.....	St-Bonaventure.....	29
" Amanda Villiard.....	St-Bonaventure.....	16
" Elmiro Villiard.....	St-Bonaventure.....	27
" Aline Villiard.....	St-Pie-de-Guire.....	30
" Léona Joyal.....	St-Bonaventure.....	16
" Rose Jutras.....	Pierreville.....	31
" Laura Letendre.....	St-Bonaventure.....	11
" Albina Lebrun.....	St-Bonaventure.....	26
" Aldéa Lauzière.....	St-Elphège.....	11
" Evéline Manseau.....	La Baie du Febvre.....	11
" Yvonne Drolet.....	St-David.....	17
" Antoinette Petit.....	St-Bonaventure.....	13

Comtés 45

Ecoles 187

Elèves 5,945

DOCUMENTS SCOLAIRES**10e Assemblée de l'Association des Institutrices catholiques, 19 janvier 1912.**

SECTION DE MONTREAL

La séance de l'avant-midi fut présidée par Monseigneur E. Roy, Vicaire général. Monsieur l'abbé Ph. Perrier, visiteur général des Ecoles, et aumônier de l'association, monsieur l'abbé Charrier, Curé de la paroisse Saint-Jacques et monsieur l'abbé Coste, aumônier de l'Académie Marchand honoraient aussi les institutrices de leur présence.

Mademoiselle A. Bibaud, présidente, souhaita la bienvenue aux invités et présenta les conférenciers.

Monsieur le Docteur Boucher, Médecin de la Commission scolaire, fut le premier. Il parla de l'importance de l'enseignement de l'hygiène à l'école primaire et donna sur les méthodes employées dans les différents pays des renseignements tout à fait intéressants. Par des statistiques autorisées, il démontra que l'hygiène a beaucoup aidé au prolongement de la vie chez les différentes nations. Monsieur le conférencier termina en indiquant les moyens les plus propres à inspirer aux élèves la pratique de l'hygiène.

Mademoiselle M. McCullen, professeur à l'Académie Marchand, lut ensuite un travail

traitant des leçons de choses: "Nature Studies". L'étude de la nature est une grande source de savoir et d'inspiration, dit Mlle McCullen, dès lors des leçons devraient être données à l'enfant d'après cette source, des leçons convenables à son âge, son expérience, sa capacité. Le vrai but de cette étude à l'école élémentaire doit être d'éveiller chez les enfants un amour profond de la nature jetant ainsi les bases de l'étude des sciences dans les classes plus élevées. Ces leçons de choses devraient se donner dans la langue maternelle.

Pour les élèves canadiennes qui apprennent l'anglais on peut se borner à donner des exercices de langage afin de leur enseigner à s'exprimer correctement.

Madame Houde, ancienne élève de l'École normale Laval à Québec, et professeur de diction française à Montréal chez les Dames de la Congrégation, de Sainte-Anne, fait ensuite une conférence sur "L'Importance de la lecture à haute voix à l'école primaire."

Le premier essai de l'art de bien lire et de bien parler notre langue française, nous dit Madame Houde, remonte à un des premiers apôtres du remaniement de notre langage, au Canada. Mme la conférencière est heureuse alors de nommer son premier maître, feu monsieur l'abbé Lagacé, ancien Principal à l'École normale de Québec.

"Nul mieux que ce grand éducateur, ajoute son élève, ne sut comprendre et ne travailla plus à mettre en pratique la belle et noble devise des Ecoles normales: "Instruire le peuple et le rendre meilleur."

Puis Madame Houde nous parle de l'importance de la lecture parlée pour la formation morale, intellectuelle et littéraire des enfants.

La lecture raisonnée, commentée par le professeur ouvre des horizons nouveaux à l'élève, développe ses connaissances, lui fait connaître les auteurs qu'il doit étudier, le met en garde contre la lecture des faux classiques d'interprétation trop facile ou trop théâtrale.

En général tous les élèves canadiens ont des talents qu'il faut savoir développer; quel bien peut découler d'une instruction pleine d'ornements si la base manque des premiers éléments de la lecture (non pas chantée) mais d'une lecture agréable à l'oreille, accessible à l'intelligence même la moins cultivée. Quel profit à tirer d'un enseignement même très savant, si on le donne avec l'impropriété des termes, en négligeant les règles de la grammaire et de notre véritable prononciation canadienne. En un mot, conclut Madame Houde, rendre sa pensée ou interpréter celle d'un autre avec clarté, naturel et simplicité, voilà tout le secret de l'art de bien lire, de bien écrire de bien parler.

Monsieur l'abbé Perrier, après avoir remercié les conférenciers donna aux institutrices des conseils pratiques et dit que faciliter la tâche de l'enfant, la rendre attrayante même, c'est l'attirer à l'école, c'est assurer son succès.

Monseigneur Roy termina cette séance par des paroles de félicitation et d'encouragement aux institutrices.

SEANCE DU SOIR

La séance du soir, présidée par monsieur l'abbé Charrier, curé de Saint-Jacques, fut aussi très intéressante. Monsieur l'abbé Elie Auclair, professeur à l'Université Laval et à l'École d'Enseignement supérieur des jeunes filles nous parla de "La formation nationale canadienne à l'école primaire." Les institutrices ont eu le plaisir de lire ce beau travail qui a été publié en entier dans l'*Enseignement Primaire* du mois d'avril.

Cette conférence fut suivie d'une discussion sur "Le projet de modification du programme d'études dans les écoles de filles."

Monsieur le curé Charrier adressa des paroles très élogieuses à l'assemblée et encouragea les institutrices à se réunir ainsi souvent pour étudier ensemble des questions d'éducation et termina en faisant allusion au fait que monsieur l'abbé Auclair et monsieur l'abbé Perrier étaient des anciens élèves lorsqu'il enseignait le grec au Collège de Montréal et cita une phrase en cette langue.

Et la séance est levée.

Association des Institutrices catholiques

SECTION DE MONTREAL

L'assemblée générale bi-annuelle de l'Association se tiendra le vendredi, 17 mai prochain. A neuf heures une messe sera dite à l'Eglise Notre-Dame-de-Lourdes, rue Sainte-Catherine, près Saint-Denis.

Des conférences seront données à l'Académie Marchand, 161, rue Berri, à dix heures de l'avant-midi et à deux heures de l'après-midi.

Les institutrices de la ville et de la campagne sont instamment priées de se rendre à ces deux séances qui seront des plus intéressantes. Elles auront le plaisir d'entendre monsieur le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale de Montréal, monsieur le docteur Dubé et quelques-unes de leurs compagnes.

MARIA BELANGER,
Secrétaire.

Retraite fermée pour Institutrices

C'est un fait d'expérience: quand nos instituteurs font une bonne action, on peut être certain que nos institutrices—si cela leur est possible—vont les imiter. De cette louable habitude, nous venons d'avoir une nouvelle preuve.

Depuis deux ans une retraite fermée a lieu, au commencement de juillet, pour les instituteurs. Une vingtaine se sont retirés l'an dernier, pendant trois jours, à la maison St-Joseph, au Sault-au-Récollet. Et ils en sont revenus enchantés, renouvelés, fortifiés.

Si nous faisons de même, se sont dit quelques institutrices. N'avons-nous pas besoin, nous aussi, de méditer sur nos graves devoirs, de retremper nos volontés dans la prière, de puiser, au pied du tabernacle, d'abondantes et fortes grâces? Les Sœurs de l'Immaculée Conception—elles ont l'oreille fine et le cœur bon—ont entendu ces réflexions et généreusement elles se sont empressées de mettre leur maison d'Outremont à la disposition des institutrices.

L'offre a été acceptée. La retraite aura lieu du 15 au 20 juillet. Elle sera prêchée par le P. Plamondon, S.J.

Le nombre des places est malheureusement limité. Celles donc qui veulent profiter de ce grand avantage sont priées de se faire inscrire plusieurs jours à l'avance, dès maintenant même, si c'est possible. Elles n'ont qu'à adresser leur adhésion au Couvent de l'Immaculée Conception, 314, chemin Ste-Chatherine, Outremont.

Les retraitantes doivent arriver pour le premier exercice, à 4 heures du soir. Le dernier jour, l'exercice de clôture a lieu assez tôt pour permettre de prendre les trains de la matinée. Aucune pension n'est exigée, mais celles qui peuvent le faire sont priées de laisser une aumône pour aider à couvrir les frais de la retraite.

On obtiendra des renseignements plus complets en s'adressant au Couvent même, à la Révérende Mère Supérieure.

Enseignement Ménager

(Communiqué)

Dans une conférence donnée le 28 janvier 1912 à l'assemblée de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, monsieur l'Inspecteur général Magnan, avec la compétence parfaite et la sûreté de jugement que tout le monde lui reconnaît, disait entr'autres choses au sujet de l'école primaire:

"Aujourd'hui que de plus en plus l'on souhaite que l'école prépare la jeune fille à la vie réelle en lui donnant des notions d'Enseignement ménager bien comprises qui fassent d'elle une femme utile, une femme forte dont on pourra dire plus tard: "Elle est d'un plus grand prix que les choses rares qu'on apporte des extrémités de la terre", ne convient-il pas de confier les écoles primaires à des personnes compétentes?"

Toute personne ayant l'expérience de l'enseignement sera de l'avis de Monsieur l'Inspecteur général pour reconnaître que l'importance de la formation pédagogique des maîtresses d'enseignement primaire est incontestable. Si elle l'est au point de vue des études classiques, combien ne l'est-elle pas autant et davantage au point de vue "ménager", puisque dans ce seul mot sont résumées les futures fonctions de la jeune fille appelée à devenir mère de famille et directrice du foyer. Et pour quiconque veut l'approfondir, combien le mot "ménager" suppose de qualités morales autant que pratiques!

Pour qu'une institutrice puisse donner avec fruit à l'école des notions d'enseignement ménager, il faut qu'elle le connaisse à fond et pour cela il lui faut une formation spéciale. Elle ne doit enseigner que ce qu'elle a pratiqué, il lui faut donc l'expérience personnelle.

Où la maîtresse acquerra-t-elle ce complément indispensable de son instruction si ce n'est dans les écoles qui ont un cours normal ménager? Depuis plusieurs années, les Dames Religieuses Ursulines en ont fondé un à Roberval; à Saint-Pascal les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont suivi leur exemple. Malheureusement ces écoles ne peuvent pas être fréquentées facilement par toutes les institutrices de la Province soit à cause de leur éloignement, soit à cause de la durée des cours auxquels leurs fonctions ne leur permettent pas de consacrer un temps plus ou moins long.

C'est pour obvier à ces inconvénients que les Ecoles Ménagères Provinciales donneront aux institutrices de la Province de Québec un Cours Normal Ménager gratuit au mois de juillet prochain.

Ce cours commencera le 8 juillet pour se terminer le 31; il aura lieu le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Les élèves-maîtresses prennent leurs 3 repas à l'école, même les jours de congé, c'est-à-dire le samedi et le dimanche.

Les élèves de ce cours normal de vacance ne pourront toutefois avoir leur Brevet d'Enseignement Ménager que l'année suivante, après avoir fait un an de pratique dans leurs écoles respectives et envoyé au bureau de direction les quelques devoirs exigés qui compteront comme notes à l'examen final.

La date de l'examen pour l'obtention du Brevet d'Enseignement Ménager est fixée au 20 août de chaque année.

Les candidates sont soumises aux conditions suivantes:

Etre âgées d'au moins 18 ans;

Posséder le diplôme d'Ecole Modèle.

Les cours comprennent l'étude théorique et pratique de la cuisine, de l'économie domestique, du blanchissage et repassage, l'hygiène, la médecine pratique, la physique, la chimie et la méthodologie.

Un Cours Normal Ménager spécialement réservé aux Dames Religieuses sera donné du 5 au 30 août les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 heures avant-midi à 5 heures de l'après-midi. Le prix de ce cours sera de \$12.00 (douze dollars) par personne, dîner compris.

Les personnes intéressées sont instamment priées de faire parvenir leur inscription le plus tôt possible à l'adresse ci-dessus:

Les Ecoles Ménagères Provinciales, 14, rue Church, Montréal, P. Q.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Dans une conversation avec les élèves, le maître, au moyen de l'image, leur fera étudier le sujet.

Le Maître.—Mes enfants, regardez bien cette image, puis je vais vous



interroger pour vous faire dire ce qu'elle représente. (Après avoir attendu quelques instants.) Voyons, Jules, qu'avez-vous vu ?

Jules.—Monsieur, j'ai vu deux petits garçons, une petite fille, un chien, une poupée, une petite voiture, un panier.

Maitre.—Oui, c'est vrai, tout cela est dans l'image; mais qui va me dire où se passe la scène représentée? . . . Vous Léon ?

Léon.—Dans le chemin, monsieur.

Maitre.—Oui, maintenant de tous les êtres nommés, quel est le plus loin ?

Jules.—C'est le chien.

M.—Comment est-il ?

Jules.—Il est assis; il a une patte de devant levée, et il jappe en l'air.

M.—Et, plus proche de nous, après le chien, qui est-ce que vous voyez ?

Léon.—Un petit garçon.

M.—Que fait-il ? Voyons à vous, Pierre, vous n'avez pas encore parlé ?

R.—Il est tombé, il pleure.

M.—Pourquoi pleure-t-il ?

Pierre.—Il s'est peut-être fait mal en tombant!

M.—N'y a-t-il pas une autre raison ?

Pierre.—Oui, M., il a renversé son panier, dans lequel il portait des œufs; la moitié des œufs sont cassés.

Maitre.—Très bien. Dites-moi à votre tour, Joseph; qu'est-ce qu'on voit encore en avant de ce petit garçon ?

Joseph.—On voit une petite fille, qui s'amusaient à promener sa poupée dans sa petite voiture; elle est tombée sur les genoux et sur les mains; elle pleure.

M.—Comment savez-vous qu'elle pleure ?

Joseph.—On voit deux grosses larmes sur ses joues.

M.—Et la voiture ? et la poupée ?

Joseph.—La voiture est renversée; la poupée est tombée à la renverse les deux bras étendus.

M.—Pleure-t-elle ? (les enfants rient) Voyons, répondez, Jules.

Jules.—Monsieur, les poupées ne peuvent pas pleurer.

M.—Pourquoi ?

Jules.—Parce qu'elles n'ont pas la vie.

M.—Mais une plante a la vie et elle ne pleure pas.

Jules.—M., la poupée n'est pas sensible.

M.—Bon ! voilà le mot. Et, à présent, quel est le personnage le plus proche de nous ? vous, Léon ?

Léon.—C'est un petit garçon.

M.—Est-il tombé lui aussi ?

Léon.—Non, M.; il se cogne le nez sur un poteau.

M.—Comment cela est-il arrivé ?

Léon.—Il courait sans faire attention.

M.—Est-ce qu'il n'est pas encore la cause de ce que nous avons déjà vu ? Vous Joseph ? regardez bien le chien, le petit garçon tombé avec son panier, la petite fille. . . .

Joseph.—Monsieur, je crois que le garçon qui courait sans faire attention a marché sur la patte du chien, puis il a renversé le petit garçon qui portait un panier d'œufs, ensuite il a culbuté la voiture de la petite fille qui promenait sa poupée.

M.—Et si le poteau n'avait pas été solide, il l'aurait encore renversé. Que pensez-vous de ce petit garçon ?

Joseph.—C'est un brutal qui pense que tout le chemin est à lui, et qui ne craint pas de gêner les autres pour avoir toutes ses aises.

M.—Oui, c'est un orgueilleux et un étourdi, il peut tout renverser pour passer ; son orgueil le rend insensé. Aussi une bonne leçon lui est donnée, il doit comprendre ce que le poteau lui dit en lui frappant le nez un peu fort. Que diriez-vous à ce brutal si vous étiez le poteau parlant ? (Les enfants cherchent.) Eh bien, qui a trouvé ? Jules ?

Jules.—Monsieur, je lui dirais : Apprends, mon brutal, que lorsque l'on court il faut voir où l'on va et ne pas croire que le chemin est à nous tout seul. Que lorsque l'on brutalise les autres, on trouve souvent son maître comme tu le trouves en t'écrasant le nez sur moi.

M.—C'est très bien. Maintenant que vous avez bien compris l'histoire, vous serez capable de la raconter par écrit. Votre devoir sera une lettre à votre petit cousin Henri pour lui dire que je vous ai montré cette image et ce que vous y avez vu. Prenez en écrit les quelques mots suivants qui seront votre canevas ou plan :

CANEVAS :—Un chemin—un garçon brutal et étourdi—ce qu'il rencontre dans sa course—un chien—un petit garçon portant un panier—une petite fille, voiture, poupée.—enfin poteau et bonne leçon. (Faire parler le poteau pour la morale de l'histoire.)

Les enfants pourront alors faire un devoir à peu près comme ce qui suit : (il ne faut pas lire ce texte avant le devoir des élèves, mais seulement après qu'ils l'auront fait et qu'on l'aura corrigé.)

LE BRUTAL—lettre à mon cousin Henri.

Mon cher Henri,

Il y a quelques jours notre maître nous a fait faire à l'école un travail bien intéressant et je t'écris pour te raconter la chose.

Notre maître nous a montré une image et par des questions auxquelles nous devions répondre, nous a fait dire ce que l'image représentait.

La scène se passe sur un grand chemin qui passe au milieu des champs. Un garçon étourdi et brutal avait pris sa course et pouvait tout renverser

pour passer. Il croyait que tout devait céder devant lui. D'abord il écrasa la patte du pauvre chien qui ne s'était pas dérangé et que l'on voit hurlant de douleur. Ensuite, il bouscula un petit garçon qui portait un panier d'œufs, et le pauvre petit est tombé dans le chemin, pleurant de s'être fait mal et de voir son panier renversé et la moitié de ses œufs cassés. Mais le butor ne s'arrête pas pour cela; plus loin, une petite fille promenait sa poupée dans sa petite voiture, il renverse la petite fille et culbute voiture et poupée; on voit la poupée tombée à la renverse et la pauvre petite fille tombée aussi rudement sur les genoux et les mains et pleurant à grosses larmes. Qu'est-ce que cela fait au brutal? Elle n'avait qu'à ne pas se mettre dans son chemin. Il continue à courir, regardant peut-être en arrière et riant de voir le piteux état de ceux qu'il a renversés; mais il va rencontrer son maître. Comme il se retourne en avant, il n'a pas le temps d'arrêter et s'écrase le nez sur un poteau qui résiste et lui dit: "Apprends, mon brutal orgueilleux, que lors que l'on court, il faut voir où l'on va et ne pas croire que tout doit céder devant nous et que le chemin est à nous seul. Apprends encore que lorsqu'on brutalise les autres, on trouve souvent son maître comme tu le trouves en t'écrasant le nez sur moi."

J'espère, mon cher Henri, que mon histoire t'a intéressé et que tu voudras bien payer ma lettre en m'écrivant sans gêne lorsque tu auras quelque chose d'intéressant. Tes lettres font toujours grand plaisir à

Ton cousin,

X.

Après correction et appréciation du travail des élèves, on comparera utilement leur travail au texte donné.

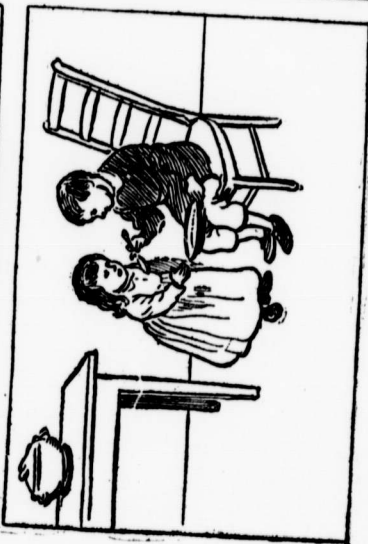
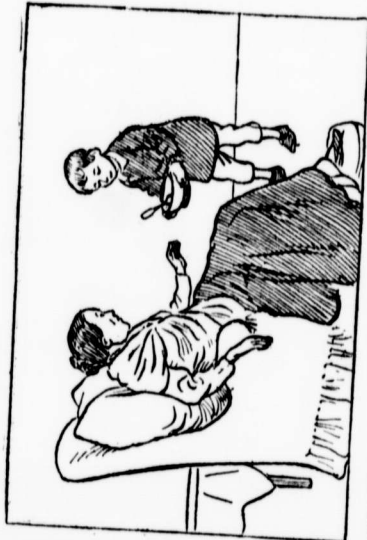
H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

Leçon d'anglais

D'APRES LA METHODE NATURELLE

1. In the first picture whom do you see? I see a woman and a little boy.
2. Are they sitting or standing? The woman is sitting, the boy is standing.
3. On what is the woman sitting? She is sitting on a chair.
4. Describe the chair. It is an upholstered armchair covered with furniture cotton or cretonne. It looks very comfortable. Chairs of this sort are to be seen in bedrooms.
5. How old, do you suppose, is the boy? Or How old do you suppose the boy to be? I suppose he is between five and seven years old? Or I suppose him to be between five and seven years old.

6. What relation is the boy to the woman? He is *her* son, I suppose.
 7. What relation is the woman to the boy? She is *his* mother, I suppose.



Maman est malade!

8. What relationship is there between the woman and the boy? They are mother and son, I suppose.
9. What is the boy doing? He is settling a pillow or cushion at his mother's back.
10. The woman's feet are on what? They are on a cushion.
11. What has the woman on her shoulders? She has a shawl on her shoulders.
12. What has she on her knees? She has a quilt on her knees.
13. Why is she so carefully covered? She is so carefully covered because she is ill, I suppose.
14. What do you think is her ailment? I don't know.
15. Behind the chair what is there? There is a table behind the chair.
16. What is there on the table? Or What is on the table? There is a cloth on the table. Or On the table there is a cloth.
17. In the second picture whom do you see? In the second picture I see the same woman and boy.
18. What is the boy doing? He is walking towards his mother.
19. What has he in his hands? In his hands he has a bowl.
20. Do you see anything in the bowl? Yes I see the handle of a spoon.
21. Is there anything else in the bowl? I don't know, but I suppose there is.
22. What is in the bowl do you suppose? Or What do you suppose is in the bowl? I suppose there is broth, beef-tea, bouillon, or corn-starch in the bowl.
23. What is the woman doing? She is holding out one of her hands to take the bowl.
24. Which hand is she holding out? She is holding out the left hand.
25. Whom do you see in the third picture? In the third picture I see the same little boy and a younger child, a little girl.
26. Are they sitting or standing? The boy is sitting; the other child is standing.
27. What is the boy sitting on? He is sitting on a chair.
28. What is the chair made of? It is made of wood.
29. What have you to say of the seat and back of the chair? The seat is low and the back is high.
30. What has the boy on his knee? He has a plate on his knee.
31. What has he in his right hand? In his right hand he has a spoon.
32. Where is the little girl standing? She is standing quite close to the little boy.
33. What is the little boy doing with the spoon. He is feeding the little girl.

34. What relation is the little girl to the little boy? She is his sister, I suppose.
35. What relation is the boy to the girl? I suppose he is her brother.
36. What is the relationship between the boy and the girl? They are brother and sister, I suppose.
37. Why is the boy feeding his little sister? I suppose he is feeding her because his mother asked him to (*do so*).
38. Why did his mother ask him to feed his sister? She asked him to feed his sister because she herself is too ill to feed her.
39. In the fourth picture how many persons are to be seen? In the fourth picture four persons are to be seen.
40. Who are they? They are the woman, the boy and the girl already spoken of, besides another child.
41. Is the woman sitting up? No, she is lying back in the chair.
42. What is she doing? She is sleeping.
43. Where is the boy standing? He is standing very near his mother.
44. Where are the other children? The little girl has just entered the room and is close to the door, while the other child who is behind her is in the doorway.
45. What is the boy doing? He is making a sign to the other children not to make any noise.
46. Why does he wish the other children not to make any noise? He wishes the other children not to make any noise to prevent them from waking their mother.
47. What do you think of the little boy? I think he is a very kind and thoughtful child.

J. AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRÈS SAINTE MESSE

CHAPITRE TROISIEME

LES PRETEXTES QUI NE DISPENSENT PAS DE LA MESSE

Q. Y a-t-il des raisons qui ne dispensent pas d'aller à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation?

R. Oui, il y a des raisons ou causes insuffisantes qui ne dispensent pas d'aller à la messe.

Q. Comment appelle-t-on ces raisons ou causes insuffisantes?

R. On les désigne communément sous le nom de prétextes.

Q. Quels sont les prétextes le plus ordinairement invoqués par ceux qui manquent la messe d'obligation sans raisons suffisantes?

R. Ces prétextes sont: la fatigue, le mauvais temps, la pauvreté, certaines difficultés avec le curé ou même avec l'évêque, etc.

Ex. Afin de faire toucher du doigt la futilité de ces prétextes, nous allons donner la parole à ceux qui les invoquent et leur répondre brièvement.

1° *J'ai travaillé toute la semaine, je suis fatigué, j'ai besoin de me reposer le dimanche...*, etc.

R. Alors personne n'est tenu d'aller à la messe; car tout le monde travaille et se fatigue durant la semaine.... D'ailleurs, le bon Dieu ne nous demande pas la journée entière du dimanche, mais à peine une petite heure.... Vous refusez de vous rendre à l'église parce que vous êtes fatigués, et cependant vous donnez au plaisir vos soirées, vos nuits et parfois même le jour entier du Seigneur.

2° *Il pleut, il neige, il fait un froid sibérien; restons au lit ou à la maison, car il n'est pas agréable de sortir par un temps pareil.*

R. Si vous êtes en bonne santé, la pluie, la neige ou le froid ne vous dispensent pas d'aller à la messe, à moins que vous ne demeuriez à une grande distance de l'église. La messe n'est pas une excursion de plaisir qu'on omet ou qu'on remet à plus tard, faute d'un temps propice. C'est un précepte et un moyen de salut. D'ailleurs, un parapluie, des galoches, (claques) et un pardessus imperméable suffiront amplement à vous protéger.

.... *Mais, je suis indisposé, je crains une maladie sérieuse, si je sors par une température aussi désagréable...*

R. Dans ce cas, restez à la maison; l'Eglise n'est pas une marâtre; elle rejette vos prétextes, mais reçoit vos raisons quand elles sont sérieuses

3° *Je suis pauvre, je n'ai pas d'habits pour le dimanche...*

R. Il peut se faire que le manque de vêtements convenables vous dispense de la messe. Toutefois, rappelez-vous que l'église n'est pas le lieu où doivent s'étaler le luxe et la vanité. Saint Benoît Labre était plus agréable à Dieu sous ses haillons, dans les Basiliques de Rome, que bien des riches sous leurs fastueuses toilettes.

4° *Je suis en mauvais terme avec mon curé; je ne veux plus aller à son église.*

R. L'église n'est pas au curé, mais à Dieu. En manquant la messe du dimanche ou des fêtes d'obligation, ce n'est pas au pasteur que vous faites injure, mais bien à celui qui s'immole pour vous, et vous jugera à l'heure de votre mort.

5° *Je n'ai que le dimanche pour aller à la chasse, à la pêche ou faire un pique-nique, etc.*

R. Soit! Si vous le voulez absolument, allez chasser ou pêcher, amusez-vous même honnêtement, si bon vous semble; n'oubliez pas cependant, de sanctifier le jour du Seigneur, en entendant *au moins* une messe basse avant de partir. Un bon chrétien fait davantage; il aime à ouïr la parole de Dieu, à assister à vêpres et même aux catéchismes. Toutefois, si vous commencez votre journée par l'audition d'une messe, vous aurez de la sorte satisfait au précepte, et, alors même que vous iriez à la chasse ou en pique-nique, vous n'aurez pas la conscience souillée d'un péché mortel.

D.-M.-A. MAGNAN, PTRE.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

Dictées

I

LES VERBES

L'élève étudie, le cultivateur laboure, le

jardinier bêche, le menuisier rabote, le terrassier pioche, la rivière coule, la blanchisseuse repasse, la marchande vend, la petite fille joue, le soldat combat.

EXERCICES.—Conjuguer chaque verbe au temps où il est employé.

—Dire ce que l'élève étudie, ce que le cultivateur laboure: *L'élève étudie ses leçons; le cultivateur laboure sa terre (leçons, terre sont des compléments).*

—Ajoutez à chaque nom un adjectif convenable *l'élève laborieux étudie...*

II

CE ET SE

Un fat se flatte et se vante à tout propos. L'homme loyal se rétracte dès qu'il s'aperçoit qu'il s'est trompé. Ce qui fait la joie du cœur, c'est la vertu généreusement pratiquée. C'est un acte louable que de se dévouer pour sa patrie. Dans ce rude combat de la vie, chacun se tire d'affaire comme il peut. Il vaut mieux se taire que de dire ce dont on n'est pas certain.

EXERCICES.—Définir les termes suivants: *fat, vanter, rétracter*.—Analyser *ce et se* de la dictée.—Conjuguer *pouvoir, vouloir*.—Pourquoi dit-on que la vie est un *rude combat*?—Ecrire au pluriel les deux premières phrases de la dictée.

Récitation

LES PREMIERS SOUS

Victor savait tout un verbe sans faute:

On lui donna deux petits sous.

"Regardez, c'est à moi", criait-il à voix haute.

Le vieux curé lui dit: "Bien! mais que ferez-

vous,

Que ferez-vous, Victor, d'une aussi grosse somme?"

Victor les donne aux malheureux.

"Ah! reprit le curé, cher enfant généreux,

Le Ciel vous bénira lorsque vous serez homme!

Être savant, c'est bien; charitable, c'est mieux."

J.-M. VILLEFRANCHE.

QUESTIONS.—Que reçut Victor? Pourquoi?

Que lui dit son curé? Qu'est-ce qu'un curé?

Quelle fut la réponse de Victor? Vaut-il mieux être savant ou être charitable? Pourquoi?

Rédaction

MON SAC D'ÉCOLIER

PLAN.—1. Depuis quand j'ai mon sac.—2. Forme et dimensions.—3. Matière.—4. Ce que je mets dedans.—5. Comment je le porte.

DEVELOPPEMENT

1. Il y a longtemps que je désirais un sac

comme en ont mes camarades. J'en ai un depuis septembre dernier. C'est maman qui me l'a acheté au village.

2. De loin, on dirait un gros livre. Il est un peu plus long que large et il a environ quatre pouces d'épaisseur. Mon sac est fait en cuir. Dedans, il y a une doublure en étoffe rose et noire et deux courroies à boucles servent à le fixer aux épaules.

3. Je mets tous mes articles d'écolier dans mon sac: mes livres, mes cahiers, mon plumier et une règle.

4. Quand il est sur mon dos, j'ai l'air d'un petit soldat. Le sac ainsi porté ne gêne pas la marche, on peut jouer en s'en allant, comme si on n'avait rien à porter.

COURS MOYEN

Élocution, Orthographe et Grammaire

Dictées

I

LE MATIN À LA CAMPAGNE

Les coqs ont annoncé le jour depuis quelque temps. Les oiseaux se réveillent et gazouillent dans les branches. Les campagnards abandonnent leur lit, ils vont à l'étable et donnent le fourrage à leurs bêtes, attèlent les chevaux et se rendent au travail. Pendant ce temps, le soleil s'est levé sur la campagne et ses rayons réveillent les animaux qui dorment encore.

Les abeilles sortent de leur ruche et vont puiser du miel dans la sève des fleurs. Les pigeons volent dans la cour ou dans les champs à la recherche de leur déjeuner.

EXERCICES.—1. Mettre au temps composé correspondant tous les verbes de l'exercice précédent.

Les oiseaux se sont réveillés . . . , etc.

2. Que signifient *gazouillent*?

3. Trouver des synonymes du mot *étable*.

4. Analyse logique de la phrase: *Pendant ce temps . . . dorment encore.*

II

LE LABOUR D'AUTOMNE

C'est la saison des labours, où l'on dispose la terre pour les semailles du printemps et où l'on en stimule d'avance la fécondité et la libéralité. Le vigoureux paysan tranche du soc de sa charrue tout son champ en sillons égaux. La terre fumante qu'il retourne dans le va-et-vient monotone de ses chevaux, se couche en vagues ondulantes semblables aux flots pressés par la brise. Le sable des chaumes durcis grince sur le fer; tout le sol résiste et se lamente avant de s'entr'ouvrir sous la bienfaisante blessure qui le déchire sans merci. Au bout du champ, l'attelage un instant arrêté pivote sur lui-même. Le laboureur, d'un effort vigoureux de ses bras, retourne la charrue dont il replonge le fer luisant pour ouvrir un autre sillon, et de nouveau le sol tranché se penche, se renverse, s'abat en laissant voir toutes les racines profondes des herbes mises à nu.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*C'est la saison des labours*: exprimez autrement: la saison des labours est arrivée.—*où*: remplacez par un équivalent: *pendant laquelle* on dispose.—*semailles*: temps où l'on met les semences en terre.—*stimule stimuler* veut dire exciter, presser, etc.—*paysan*: homme de la campagne; c'est le terme employé en France comme habitant est employé ici.—*va-et-vient*: nom composé invariable au pluriel: des va-et-vient,—monotone: toujours pareil, sans variété.—*durcis*: ce sont les chaumes qui sont durcis et non le sable.—*s'entr'ouvrir*: on élide l'e final de *entre* employé comme préfixe devant un verbe: *s'entr'aider*, *s'entr'aimer*, etc.—*sans merci*: sans pitié.—*pivote sur lui-même*: tourne sur place sans avancer.—*de nouveau*: exprimez autrement: *encore* une fois.—*à nu*: qu'est-ce que cette expression? une locution adverbiale, répond à la question *mis comment?* à nu.

Récitation

LES AVEUGLES

Les aveugles vont à tâtons(1)
Frappant le sol de leurs bâtons.
Pour eux, la nuit est éternelle(2).
Ils sont comme dans un trou noir,
Poursuivant, sans jamais rien voir,
Leur pauvre marche qui chancelle(3).

Les ignorants vont à tâtons.
Ils n'ont ni guide, ni bâtons
Ils ne savent pas se conduire.
Il faut les prendre par la main.
Et leur montrer le bon chemin.
Parce qu'ils n'ont pas su s'instruire.

O. AUBERT.

EXPLICATIONS DES MOTS.—1 *Les aveugles vont à tâtons*: tout doucement, avançant les mains pour tâter les objets qui les environnent et se rendre compte de l'endroit où ils se trouvent.—2 *La nuit est éternelle*: la nuit n'aura jamais de fin.—3 *Leur marche qui chancelle*: les aveugles en marchant semblent être près de tomber.

SENS GENERAL.—Les ignorants ressemblent aux aveugles, car, comme les aveugles, ils auront toujours besoin des autres. C'est bien triste d'être aveugle, mais c'est bien plus triste d'être ignorant, car ceux qui sont ignorants le sont par leur faute et ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, si plus tard, ils sont malheureux.

Travaillez pendant que vous êtes jeunes, instruisez-vous, ayez horreur de la paresse. Souvenez-vous qu'un ignorant est un être inutile embarrassant même, qui ne sera jamais aimé.

Rédaction

RESPECT AUX NIDS

Vous vous promenez dans la campagne avec un de vos camarades. Vous apercevez sur un arbre le nid d'un petit oiseau. Votre ami grimpe jusqu'au nid, le détruit et s'empare des petits. Racontez le fait et appréciez-le.

DEVELOPPEMENT

Quel meilleur emploi de son congé du jeudi que d'aller courir dans la campagne, le long des prés fleuris ou dans les bois?

Oui, c'est charmant, mais à condition de s'amuser gentiment, avec prudence et surtout... faut-il le dire! de ne point imiter mon camarade André.

Ecoutez ce qu'il fit l'autre jour:

En nous promenant, nous aperçûmes sur un arbre un joli nid placé dans une enfourchure de branches. Fait de mousse, de brindilles d'écorce, il se voyait peu, mais les allées et les

venues du père et de la mère nous donnèrent l'éveil et nous le firent découvrir.

—Allons-nous-en, dites-nous, il ne faut point les déranger.

—Tiens, pourquoi? répliqua André. Au contraire, moi je veux savoir combien il y a de petits là dedans. Ils doivent être grands déjà.

—Non, non, viens, André, insistâmes-nous, en nous efforçant de l'entraîner, c'est une mauvaise action. Notre maître nous a défendu cent fois de toucher aux nids.

—Ah bah! Il n'en saura rien. Et puis, un de plus, un de moins, qu'est-ce que cela fait?

Disant cela, tandis que nous nous éloignons ne voulant point partager sa faute, l'obstiné André grimpa sur l'arbre, atteignit le nid, nous cria de loin pour nous narguer: Il y a cinq petits. Tenez, les voilà.

Et le méchant garçon, arrachant le nid à la branche, indifférent aux cris de détresse de la mère qui battait des ailes dans le feuillage, redescendit portant triomphalement la pauvre couvée!

Le soir même tous les petits étaient morts.

—Tu es bien avancé maintenant; que t'en vient-il? lui dit Jacques, le plus âgé d'entre nous. Tu as fait preuve de méchanceté et de sottise, car un bon cœur ne se plait pas à faire souffrir les animaux, et un garçon intelligent ne détruit pas les oiseaux, ces charmantes créatures du bon Dieu, ces auxiliaires dévoués de l'agriculture, ces amis de nos récoltes qu'ils débarrassent des insectes malfaisants.

Va, tu peux chercher désormais d'autres compagnons de jeux, nous ne voulons plus de toi dans nos promenades."

Jacques dit bien, et nous fûmes tous de son avis.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

Dictées

I

HEROISME DE NOS PERES

La découverte et la colonisation du Canada sont nées d'une pensée religieuse et nationale.

Les *Cartier*, les *Champlain*, et les *Maisonnewe* avaient pour but principal, en venant dans ce pays, d'étendre le règne de Dieu et de la France, de créer sur les bords du Saint-Laurent une nation française et catholique. La tâche de ces hommes héroïques et de leurs compagnons a été rude, pénible. Pendant un siècle, les colons canadiens eurent à lutter contre les rigueurs du climat, la férocité des sauvages et l'hostilité de l'Angleterre. *Laboueurs et soldats*, ils rougissent de leur sang le sillon qu'ils creusaient, l'arbre qu'ils abattaient. Leur courage, leurs vertus et leur patience finirent par vaincre tous les obstacles et par conquérir pour la France un territoire immense où vivent maintenant des millions d'hommes. Pour conserver cet empire, ils ont accompli des prodiges de valeur et de dévouement, ils ont tout souffert, tout sacrifié. Et lorsque vinrent les jours sombres mais à jamais glorieux de la lutte suprême, lorsqu'ils n'avaient pour les soutenir contre des forces dix fois supérieures, que l'immortel Montcalm et sa poignée de braves, lorsque leur drapeau, déchiré par la mitraille et noirci par la fumée, était presque méconnaissable, lorsque, sans pain, sans vêtements, ils étaient abandonnés par la France et volés par ceux qui la représentaient, ils luttèrent jusqu'à la fin et leur dernier combat fut une dernière victoire.

L.-O. DAVID.

EXPLICATIONS.—*Cartier, Champlain, Maisonnewe*: pas de pluriel, car on désigne les personnes eux-mêmes; l'article *les* est mis par élégance pour rehausser l'expression, et grandir les personnes.—*Créer*: terme forcé, justifié par le peu de ressources que ces grands hommes avaient pour accomplir leur œuvre.—*rude, pénible*: pourrait-on remplacer la virgule par la conjonction *et*? Non; car il n'y a qu'une seule idée exprimée par deux mots différents mis par gradation: *pénible* est plus fort que *rude*. C'est comme si l'auteur après avoir dit *rude* ne trouvait pas ce mot assez fort et disait: "plus que cela, *pénible*."—*hostilité*: acte d'ennemi, attaque, lutte.—*Laboueurs et soldats*: se rapportent à *ils* (les colons canadiens).—*leurs vertus*: justifiez le pluriel: on veut dire les vertus qu'ils pratiquaient et non pas la vertu en général.—*conquérir*: (radical *quérir* aller prendre, qu'il ne faut pas prononcer *q'ri*, mots de la même famille? *Conquête, conquis*.

tant, requérir, requête, requérant, quête, quêteur, enquête, s'enquérir, etc.—vinrent: pourquoi le verbe avant le sujet? Parce que le sujet avec tous ses compléments serait trop éloigné du verbe si l'on suivait l'ordre logique.—immortel: pourquoi ce mot puisque Montcalm est mort? On veut dire que son souvenir ne meurt pas dans notre pensée.—poignée de braves: petit nombre de braves.—leur dernier combat fut une dernière victoire: celle que remporta, Lévis en 1760, sur les plaines de Ste-Foy, près de Québec.

ANALYSE

Laboureurs et soldats, ils rougissaient de leur sang le sillon qu'ils creusaient, l'arbre qu'ils abattaient.

Trois propositions: Une principale et deux complétives déterminatives.

PRINCIPALE: *Laboureurs et soldats ils rougissaient de leur sang le sillon, l'arbre.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *sillon*: "qu'ils creusaient."

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *arbre*: "qu'ils abattaient."

Remarques.—*Laboureurs et soldats* sont deux compléments qualificatifs de *ils* (les colons).

Les deux *qu'* (que) ont respectivement pour antécédents *sillon* et *arbre*; l'un est complément direct de *creusaient*; l'autre, complément direct de *abattaient*."

L'analyse grammaticale de la phrase est faite après ce travail.

II

LA MAISON AUX OISEAUX

Dès l'aube et tous les jours, c'est un concert bruyant de petites voix ailées: chaque arbre, chaque buisson retentit. Le soleil baisse; tous se taisent pour laisser au soir son silence.

Merle dans le tilleul, rouge-gorge dans la haie, fauvettes par les *saulaies*, moineaux sous le lierre du vieux mur, gazouille gaiement, dormez tranquilles, que la gentille hirondelle vienne maçonner sa chambrette au bord du toit, sous l'ardoise: elle sera la bienvenue.

N'approchez pas, vous, l'homme au fusil; toi non plus, écolier ignorant et cruel, avec tes lacets de crins, tes gluaux, ta laide cage—une prison! Que nul ne vienne apporter la mort, la tristesse et la peur, *ici où tout est vie*, et joie et confiance.

CH. DELON

QUESTIONS

1° Qu'est-ce qu'une saulaie? Citez deux autres mots ayant le même suffixe.

2° Indiquez et justifiez sommairement les trois appositions formulées dans la dernière phrase.

3° Analysez grammaticalement les mots: *ici, tout est vie*.

Récitation

RENOUVEAU

Il faisait froid. J'errais dans la lande déserte, Songeant, rêveur distrait, aux beaux jours
[envolés;

De givre étincelant la route était couverte,
Et le vent secouait les arbres désolés.

Tout à coup, au détour du sentier, sous les
[branches

D'un buisson dépouillé, j'aperçus, entr'ouvert,
Un nid, débris informe où quelques plumes
[blanches

Tourbillonnaient encor sous la bise d'hiver.

Je m'en souviens:—c'était le nid d'une linotte
Que j'avais, un matin du mois de mai dernier,
Surprise, éparpillant sa merveilleuse note
Dans les airs tout remplis d'arome printanier.

Ce jour-là, tout riait; la lande ensoleillée
S'enveloppait au loin de reflets radieux;
Et sous chaque arbrisseau, l'oreille émerveillé
Entendait bourdonner des bruits mélodieux.

Le soleil était chaud, la brise caressante;
De feuilles et de fleurs les rameaux étaient lourds.
La linotte chantait sa gamme éblouissante
Près du berceau de mousse où dormaient ses
[amours.

Alors, au souvenir de ces jours clairs et roses,
Qu'a remplacés l'automne avec son ciel marbré;
Mon cœur,—l'ai quelquefois de ces heures moro-
[ses,—
Mon cœur s'émut devant ce vieux nid délabré.

Et je songeai longtemps à mes jeunes années,
Frères fleurs dont l'orage a tué les parfums;
A mes illusions que la vie a fanées,
Au pauvre nid brisé de mes bonheurs défunts!

LOUIS FRECHETTE

ENSEIGNEMENT SPECIAL

AGRICULTURE

Dictées

I

LE PETIT CANARD

Le petit canard sort de l'œuf et court vers la mare de la ferme. La pauvre poule qui le voit est bien inquiète; elle croit qu'il va se noyer. Pas du tout, le petit canard nage très bien pendant que les poulets le regardent du bord en tremblant.

EXERCICES.—Mettre la dictée oralement au pluriel.—Répondre par écrit aux questions suivantes après que la dictée aura été faite et corrigée: D'où sort le petit canard? Où court-il? Pourquoi la poule est-elle inquiète? Que font les poulets sur le bord de la mare?—Expliquer et écrire les mots: *canard, cane, caneton*.—Conjuguer: *lancer une pierre*, au passé défini.

II

LES BEAUTES DE LA NATURE

Enfant, regarde la nature. Vois comme elle

est jolie au printemps avec son ciel d'un bleu doux, sa verdure tendre et les mille fleurettes que tu cueilles dans les prés. Vois comme elle est éblouissante en été avec ses blés d'or, ses herbes hautes, les roses qui fleurissent et ces bonnes senteurs qui s'élèvent de la terre. Vois comme elle est riche en automne avec les fruits qui font ployer les arbres, avec les feuilles couleur d'or, de cuivre, dont se sont revêtues les forêts. Vois comme elle est touchante et triste en hiver avec la neige qui blanchit la plaine, le givre qui étincelle sur les branches et le pâle soleil qui perce à peine le voile de brouillard. Essaie de la comprendre, admire toutes ses beautés. Tu sentiras quelque chose de très doux s'éveiller dans ton âme et tu en auras de la joie. C'est un des secrets du bonheur.

EXERCICES.—1. *La nature, ses blés d'or*; qu'est-ce à dire?

2. Résumer oralement la dictée.
3. Remarque sur l'orthographe de *mille*, et de *essayer*.
4. Que signifie *ployer*, 1° au sens propre; 2° au sens figuré?
5. Analyser: *dont se sont revêtues les forêts*.

Problèmes agricoles

1. Le fond d'une citerne (1) est un carré parfait de 10 pieds 6 pouces de côté. A l'aide d'un bâton, on trouve que le purin qu'elle contient s'élève à 6 pieds 3 pouces. Sachant que ce purin renferme 1.4% d'azote et qu'il pèse approximativement le même poids que l'eau, on demande: 1° Le poids de l'azote contenu dans la citerne; 2° sa valeur, en prenant pour comparaison le sulfate (2) d'ammoniaque, azote 20%, au prix de \$1.85 le quintal de sulfate; 3° quelle quantité il faudrait de ce sulfate d'ammoniaque pour remplacer le purin de la citerne.

Solution: Le volume du purin est de 10.5 pieds × 10.5 pouces × 6.3 pieds = 694.575 pieds cubes,

1 pied cube d'eau pèse 1000 onces

$$694.575 \times 1000 = 694575 \text{ onces}$$

694575 × .014 = 9724.05 onces le poids de l'azote que contient le purin.

$$9724.05 \div 16 = 607.75 \text{ livres d'azote. Rep.}$$

Prix de la livre d'azote dans le sulfate d'ammoniaque: 100 livres de sulfate coûtent \$1.85

Dans 100 livres de sulfate d'ammoniaque il y a 20 livres d'azote.

20 livres d'azote coûtent \$1.85

$$1 \text{ livre d'azote} = \$1.85 \div 20 = \$0.0925$$

Valeur du purin; $\$0.0925 \times 607.75 = \56.22 Rép.

Il faudrait en sulfate d'ammoniaque pour remplacer ce purin autant de fois 100 livres de sulfate qu'il y a de fois 20 livres d'azote dans 607.75 livres d'azote,
 $(607.75 \times 100) \div 20 = 3038.75$ livres. Rép.

ANTI-ALCOOLISME

Dictée

CONSEQUENCE DE L'IVROGNERIE

Voyez cet homme qui s'en va titubant, sous l'empire de la boisson, il regagne péniblement son logis, mais la route est longue, ses jambes se refusent à avancer. Voici qu'au détour du chemin se dresse une meule de paille. Enjamber le fossé qui sépare le champ de la route et au fond duquel il roule, se relever avec peine,

puis se vautrer au pied et à l'ombre protectrice de la meule, tout cela notre homme le fait à grand peine; les paupières s'alourdissent et se ferment peu à peu, le sommeil vient et voici notre ivrogne profondément endormi, la pipe mal éteinte aux lèvres. Une odeur âcre se dégage, une épaisse fumée s'élève, le feu éclate autour du malheureux, la paille en est la proie et l'infortuné périt bientôt au milieu des flammes.

MATHEMATIQUES

ARITHMETIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Divisez par 20 les nombres suivants: 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180, 200, 220, 240.

Solution: Supprimez le zéro du diviseur, et le dernier zéro du dividende; puis divisez par 2.

$$40 \div 20 = 4 \div 2 = 2.$$

$$60 \div 20 = 6 \div 2 = 3.$$

$$80 \div 20 = 8 \div 2 = 4.$$

$$100 \div 20 = 10 \div 2 = 5.$$

$$120 \div 20 = 12 \div 2 = 6.$$

$$140 \div 20 = 14 \div 2 = 7.$$

$$160 \div 20 = 16 \div 2 = 8.$$

$$180 \div 20 = 18 \div 2 = 9.$$

$$200 \div 20 = 20 \div 2 = 10.$$

$$220 \div 20 = 22 \div 2 = 11.$$

$$240 \div 20 = 24 \div 2 = 12.$$

$$280 \div 20 = 28 \div 2 = 14.$$

2. Divisez par 20 les nombres suivants, 30, 50, 70, 90, 110, 130, 150, 170, 190, 210, 230, 250.

Solution: Supprimez le zéro du diviseur et le dernier zéro du dividende; dans chaque cas le reste 1, égalera une dizaine, c'est-à-dire 10.

$$30 \div 20 = 3 \div 2 = 1 \text{ et il reste } 10.$$

$$50 \div 20 = 5 \div 2 = 2 \text{ et il reste } 10.$$

$$70 \div 20 = 7 \div 2 = 3 \text{ et il reste } 10.$$

$$90 \div 20 = 9 \div 2 = 4 \text{ et il reste } 10.$$

$$110 \div 20 = 11 \div 2 = 5 \text{ et il reste } 10.$$

$$130 \div 20 = 13 \div 2 = 6 \text{ et il reste } 10.$$

$$150 \div 20 = 15 \div 2 = 7 \text{ et il reste } 10.$$

$$170 \div 20 = 17 \div 2 = 8 \text{ et il reste } 10.$$

$$190 \div 20 = 19 \div 2 = 9 \text{ et il reste } 10.$$

$$210 \div 20 = 21 \div 2 = 10 \text{ et il reste } 10.$$

$$230 \div 20 = 23 \div 2 = 11 \text{ et il reste } 10.$$

$$250 \div 20 = 25 \div 2 = 12 \text{ et il reste } 10.$$

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRES REGLES

1. Un spéculateur achète une quantité de blé pour \$8735. Il la revendit pour \$9125; il gagna dans cette opération \$0.05 par minot. Combien avait-il acheté de minots.

$$\$9125 - \$8735 = \$390, \text{ le gain total.}$$

$$\$390.00 \div \$0.05 = 7800 \text{ minots. Rép.}$$

2. Une école se compose de 5 classes. La première a 12 élèves de moins que la deuxième; la deuxième, 8 de moins que la troisième; la troisième, 19 de moins que la quatrième, la quatrième,

me 15 de plus que la cinquième. Sachant que la première classe contient 14 élèves, combien y en a-t-il dans toute l'école.

Solution ; La première classe a 14 élèves = 14 élèves.

La deuxième 14 + 12 = 26 "

La troisième 26 + 8 = 34 "

La quatrième 34 + 19 = 53 "

La cinquième 53 - 15 = 38 "

Dans toute l'école il y a : 14 + 26 + 34 + 53 + 38 = 165 élèves. *Rep.*

3. Pour la confection d'une blouse un marchand paye \$2.25 de façon et emploie 3 verges d'étoffe à \$2.45 la verge. S'il revend 2 douzaines de blouses à \$10.85 la pièce, combien aura-t-il gagné : 1° par blouse ; 2° sur le tout ?

Solution : Coût d'une blouse \$2.25 + (\$2.45 × 3) = \$2.25 + \$7.35 = \$9.60, le coût d'une blouse.

\$10.85 - \$9.60 = \$1.25, le gain sur 1 blouse. *Rep.*

\$1.25 × 24 = \$30, le gain total. *Rep.*

4. Un particulier achète 1516 bœufs à \$39 par tête ; dans un accident de chemins de fer 97 furent tués, mais il vendit le reste de manière à réaliser un bénéfice de \$1822.05 sur l'opération. On demande a quel prix par tête il vendit les animaux qui lui restaient.

Solution : \$39 × 97 = \$3783, ce qu'il aurait perdu s'il avait vendu les animaux qui lui restaient au prix coûtant.

\$1822.05 + \$3783 = \$5605.05, ce qu'il a reçu de plus que ce qu'il avait payé.

1516 - 97 = 1419, les bœufs vendus.

\$5605.05 + 1419 = \$3.95, le bénéfice par tête sur les bœufs vendus.

\$39 + \$3.95 = \$42.95, le prix de vente par tête.

Autre solution : \$39 × 1516 = \$59124, le coût des bœufs.

1516 - 97 = 1419, les bœufs qui restaient.

\$59124 + \$1822.05 = \$60946.05 le prix de vente des bœufs qui restaient.

\$60946.05 + 1419 = \$42.95, prix de vente d'un bœuf.

5. Un marchand achète 437 verges de draps à \$5.64 la verge. A quel prix doit-il revendre le tout pour faire un bénéfice de \$585.58 sur son achat ? A quel prix doit-il revendre la verge par réaliser ce bénéfice,

Solution : \$5.64 × 437 = \$2464.68, le coût du drap,

\$2464.68 + \$585.58 = \$3050.26, ce que rapporte la vente. *Rep.*

\$3050.26 ÷ 437 = \$6.98, le prix de vente d'une verge. *Rep.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. On doit à un ouvrier $12\frac{1}{2}$ heures + $15\frac{3}{4}$ heures + $8\frac{2}{3}$ heures + $17\frac{5}{8}$ heures. Si on lui donne \$0.60 de l'heure. Quelle somme lui doit-on ?

Solution : $12\frac{1}{2} + 15\frac{3}{4} + 8\frac{2}{3} + 17\frac{5}{8} = 12\frac{6}{12} + 15\frac{9}{12} + 8\frac{4}{6} + 17\frac{5}{8} = 54\frac{3}{4}$ heures.

\$0.60 × $54\frac{3}{4}$ = \$32.85. *Rep.*

2. On a acheté une pièce de drap de 128 verges à \$3.43 la verge. On veut faire, en la vendant, un bénéfice de \$163.29 $\frac{1}{2}$. Pour cela on en vend d'abord $\frac{2}{3}$ à \$5.04 la verge ; quel prix par verge devrait-on faire payer le reste ?

Solution : \$3.43 × 128 = \$439.04, le coût de drap.

\$439.04 + \$163.29 $\frac{1}{2}$ = \$602.33 $\frac{1}{2}$, le prix de vente du drap.

\$5.04 × $\frac{2}{3}$ de 128 = \$0.72 × 4 × 128 = \$368.64, ce que rapporte la vente des $\frac{2}{3}$ de 128 verges

\$602.33 $\frac{1}{2}$ - \$368.64 = \$233.69 $\frac{1}{2}$, ce que doit rapporter la seconde vente.

Le reste = $\frac{1}{3}$ de 128 verges = $42\frac{2}{3}$ de verge.

\$233.69 $\frac{1}{2}$ ÷ $42\frac{2}{3}$ = $\frac{1635.84}{100} + \frac{384}{3} = 1635.84 + 384 = $4.26. *Rep.*$

3. Un homme en mourant légua $\frac{1}{3}$ de ce qu'il possédait à sa femme, les $\frac{2}{3}$ du reste à son fils, les $\frac{1}{8}$ du nouveau reste à sa fille, et \$1000, le reste à un hôpital. Combien chacun reçut-il?

Solution: La fille reçut les $\frac{1}{8}$ du dernier reste et l'hôpital, \$1000, le reste du dernier reste.

Donc si; du dernier reste = \$1000.

“ “ “ = \$1000 \times 7 = \$7000, la part de la fille. *Rép.*

“ “ “ = \$1000 \times 8 = \$8000.

\$8000 = ce qui restait après que le fils eut reçu les $\frac{2}{3}$ du 1er reste.

Donc du 1er reste - $\frac{2}{3}$ du 1er reste = $\frac{1}{3}$ du 1er reste = \$8000,

du 1er reste = \$8000 \times 2 = \$16000 la part du fils. *Rép.*

du 1er reste = \$8000 \times 3 = \$24000.

\$24000 = ce qui restait après que la femme eut reçu le $\frac{1}{3}$ des biens de son mari.

$\frac{2}{3}$ des biens - $\frac{1}{3}$ des biens = $\frac{1}{3}$ des biens = \$24000

$\frac{1}{3}$ des biens = $\frac{24000}{2}$ = \$12000, la part de la femme. *Rép.*

$\frac{1}{3}$ des biens = $\frac{24000}{3}$ = \$8000.

Autre solution: $\frac{1}{3}$ des biens, la part de la femme.

“ - $\frac{1}{3}$ = $\frac{2}{3}$ des biens, le 1er reste.

$\frac{2}{3}$ des biens = $\frac{2}{3}$ des biens, la part du fils.

$\frac{1}{3}$ des biens = $\frac{2}{7}$ des biens, le 2e reste.

$\frac{1}{3}$ des biens = $\frac{1}{7}$ des biens, la part de la fille.

$\frac{1}{3}$ des biens = $\frac{1}{3}$ des biens, la part de l'hôpital.

$\frac{1}{3}$ la part de l'hôpital = \$1000

“ “ “ la fille = \$1000 \times 7 = \$7000

$\frac{1}{3}$ tout l'héritage = \$1000 \times 36 = \$36000

$\frac{1}{3}$ la part du fils = \$36000 \times $\frac{2}{3}$ = \$16000

$\frac{1}{3}$ la part de la femme = \$36000 \times $\frac{1}{3}$ = \$12000

4. Un maquignon vend 24 chevaux à \$150 par tête, sur 12 des chevaux il réalisa un bénéfice d'un quart du prix coûtant; sur le reste il perdit $\frac{1}{3}$ du prix coûtant. En somme a-t-il gagné ou perdu, et combien dans l'un ou dans l'autre cas?

Solution: $\frac{1}{4}$ le coût, dans le 1er cas, + $\frac{1}{3}$ du coût = $\frac{5}{12}$ du coût = \$150.

$\frac{1}{4}$ du coût = $\frac{150}{4}$.

$\frac{1}{3}$ “ “ = $\frac{150}{3} \times 4$ = \$120, le coût d'un cheval dans le 1er cas.

\$150 - \$120 = \$30, le gain, sur un cheval, dans le 1er cas.

\$30 \times 12 = \$360, le gain sur 12 chevaux.

$\frac{2}{3}$ le coût, d'un cheval, dans le 2ème cas, - $\frac{1}{3}$ du coût = $\frac{1}{3}$ du coût = \$150.

$\frac{1}{3}$ du coût = $\frac{150}{3}$.

$\frac{2}{3}$ du coût = $\frac{150}{3} \times 2$ = \$100, le coût dans le 2ème cas.

\$100 - \$150 = -\$50, la perte sur un cheval.

-\$50 \times 12 = -\$600, la perte sur 12 chevaux.

\$360 - \$600 = -\$240, la perte nette. *Rép.*

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Si 4 hommes travaillant 8 heures par jour fauchant 8 acres dans 6 jours, combien d'acres 10 hommes faucheront-ils dans 3 jours s'ils travaillent 12 heures par jour?

Solution: 4 hommes, 8 heures, 6 jours, 8 acres.

10 “ 12 “ 3 “ ?

$\frac{8 \times 10 \times 12 \times 3}{4 \times 8 \times 6} = 5 \times 3 = 15$ acres. *Rép.*

2. Un employé verse 1.8% de l'excédent de son traitement sur \$700 dans un fonds de pension. Son revenu net après le paiement de ce pourcentage est de \$1240.10. Quelle somme verse-t-il dans le fonds de pension?

Solution: \$1240.10 - \$700. = \$540.10.

Si l'excédent sur \$700 était de \$1 il aurait versé \$0.018; il lui serait resté \$1 - \$0.018 = \$0.982.

\$540.10 + \$0.982 = \$550, l'excédent de son traitement sur \$700.
\$550 - \$540.10 = \$9.90, la somme versée au fonds de pension.

3. Un entrepreneur a à son emploi 8 hommes et un certain nombre de garçons. Le salaire moyen des hommes et des garçons est de \$0.97½. Si le salaire journalier d'un homme est \$1.50 et celui d'un garçon de \$0.62½ combien a-t-il de garçons à son emploi ?

Solution :

$$\begin{array}{r} 0.62\frac{1}{2} \\ 0.97\frac{1}{2} \frac{\quad}{\quad}, \text{ multipliant par 2 on a: } \frac{1.25}{1.95} \\ \quad 1.50 \\ \quad 1.25 \frac{1}{10} \\ 1.95 \text{ ---} \\ \quad 3.00 \frac{1}{10} \end{array}$$

Multipliant $\frac{1}{10}$ et $\frac{1}{10}$ par 1050 le plus petit multiple commun des dénominateurs, 70 et 105 on a : 15 garçons et 10 hommes.

S'il y avait 10 hommes il y aurait 15 garçons.

a 8 " " a ?

$$\frac{15 \times 8}{10} = \frac{120}{10} = 12 \text{ garçons. Rep.}$$

Autre solution : Le salaire moyen étant de \$0.97½ les huit hommes, si on ne leur avait donné que le salaire moyen aurait reçu \$0.97½ × 8 = \$7.80.

Leur salaire était de \$1.50 × 8 = \$12.00.

Donc la différence \$12 - \$7.80 = \$4.20 a servi à augmenter le salaire des garçons, à le porter de \$0.62½ à \$0.97½, c'est-à-dire à l'augmenter de \$0.97½ - \$0.62½ = \$0.35.

Il y avait donc autant de garçons qu'il y a de fois \$0.35 dans \$4.20.
\$4.20 ÷ \$0.35 = 12 garçons. Rep.

4. Un homme qui a fait banqueroute est en état de payer \$0.60 dans la piastre. Si son actif était augmenté de \$1500, il pourrait payer $\frac{3}{4}$ de ses dettes. On demande le total de son actif et le total de ses dettes.

Solution : $\frac{3}{4} = 27 \div 40 = 0.675 = \0.675 dans la piastre.

$$\$0.675 - \$0.60 = \$0.075.$$

Chaque \$0.075 contenu dans \$1500 représente \$1 de dette.

$$\$1500 \div \$0.075 = \$20000, \text{ montant des dettes. Rep.}$$

$$\$20000 \times 0.60 = \$12000, \text{ montant de l'actif. Rep.}$$

5. Quel est le produit, d'un billet, à quatre mois, pour \$356, daté le 5 septembre 1908 et escompté le 30 septembre 1908, à 6% ?

Solution : La date de l'échéance est le (5 janvier + 3 jours de grâce) 8 janvier 1909.

Du 30 septembre au 8 janvier il y a 100 jours.

$$(\$356 \times 0.06 \times 100) \div 365 = \$5.85, \text{ l'escompte.}$$

$$\$356 - \$5.85 = \$350.15, \text{ le produit. Rep.}$$

6. Mon agent aux Etats-Unis vend pour mon compte, à 4% de commission une consignation de bois de pulpe, puis il dépense le produit de la vente à acheter de la soie à \$2.50 la verge. Sa commission pour l'achat de la soie est de 3%. Combien de verges de soie devrais-je recevoir si la commission totale de mon agent est de \$350 ?

Solution : S'il vend la consignation pour \$1 sa commission est de \$0.04 et le produit de la vente est de \$1 - \$0.04 = \$0.96.

Pour chaque \$1.03 contenu dans \$0.96 il dépense \$1 à acheter de la soie.

$$\$0.96 \div \$1.03 = \$0.93\frac{21}{103}, \text{ la somme qu'il dépense à acheter de la soie.}$$

$$\$1. - \$0.93\frac{21}{103} = \$0.06\frac{82}{103}, \text{ la commission totale.}$$

$\$350 \div \$0.06 \frac{8}{103} = \$36050 \div 7 = \5150 , ce que la vente de la pulpe a rapporté.
 $\$5150 - \$350 = \$4800$, la somme dépensée à acheter de la soie.
 $\$4800 \div \$2.50 = 1920$ verges de soie. *Rép.*

7. B. commence avec un capital de \$7500. Cinq mois plus tard C entre en société avec B et place pour sa part dans la société une terre de 240 arpents. Au bout de 2 ans les profits sont \$8820 dont B prend \$5400. On demande la valeur d'un arpent de la terre de C.

Solution: $\$8820 - \$5400 = \$3420$, le gain de C.

\$7500 rapportent \$5400 en 24 mois

? \$3420 " 19 mois

$\$ \frac{7500 \times 19 \times 3420}{24 \times 18} = \6000 , la valeur de la terre,
 $\$6000 \div 240 = \25 , le prix d'un arpent. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

Récitation

THE INCHCAPE BELL

Ab'er-broth-ock' Arbroath, in Forfarshire,
 Scotland.

Break'ers, waves breaking on the coast
 or rocks.

Float, raft to which the bell was attached.

Inch'-cape Rock, a dangerous rock, twenty
 miles from the coast of Forfarshire. The
 Bell Rock light house now stands upon it.

Me-thinks', it seems to me

Plague, annoy.

Quoth, said,

Ro'-ver, pirate.

Scoured, swept over in quest of plunder.

No stir in the air, no stir in the sea,
 The ship was still as ship might be:
 Her sails from heaven received no motion,
 Her keel was steady in the ocean,

Without either sign or sound of their shock,
 The waves flowed over the Inchcape Rock;
 So little they rose, so little they fell,
 They did not move the Inchcape Bell.

The worthy Abbot of Aberbrothock,
 Had floated that bell on the Inchcape Rock;
 On the waves of the storm it floated and
 swung,
 And louder and louder its warning rung.

When the rock was hid by the tempest's swell,
 The mariners heard the warning bell;
 And then they knew the perilous rock,
 And blessed the priest of Aberbrothock.

The float of the Inchcape bell was seen,
 A darker speck on the ocean green;
 Sir Ralph the Rover walked his deck,
 And he fixed his eye on the darker speck.

His eye was on the bell and float:
 Quoth he, "My men, put out the boat,
 And row me to the Inchcape Rock,
 And I'll plague the priest of Aberbrothock."

The boat is lowered, the boatmen row,
 And to the Inchcape Rock they go,
 Sir Ralph bent over from the boat,
 And cut the warning bell from the float.

Down sank the bell with a gurgling sound,
 The bubbles arose and burst around;
 Quoth Sir Ralph, "The next who comes to
 this rock,

Will not bless the priest of Aberbrothock."

Sir Ralph the Rover sailed away,
 He scoured the seas for many a day;
 And now, grown rich with plundered store,
 He steers his course to Scotland's shore.

So thick a haze o'erspreads the sky,
 They cannot see the sun on high;
 The wind hath blown a gale all day,
 At evening it had died away.

"Canst hear," said one, "the breakers roar?
For yonder, methinks, should be the shore;
Now where we are I cannot tell,
But I wish we could hear the Incheape Bell?"

They hear no sound, the swell is strong;
Though the wind hath fallen, they drift along,
Till the vessel strikes with a shivering shock—
O heavens! it is the Incheape Rock?

Sir Ralph the Rover tore his hair;
He cursed himself in his despair;

But the waves rush in on every side,
And the vessel sinks beneath the tide."

Questions.—Who had floated a bell on the
Incheape Rock? For what purpose? What
did Sir Ralph the Rover do to it? Why?
And what was his fate?

Pronounce in-syllables.—re-ceived, tem'-pest,
low'-ered, o'er-spreads', wor'-thy, mar'-i-ners,
gur'-gling, shiv'-er-ing, warn'-ing, per'-il-ous,
plun'-dered, des-pair'.

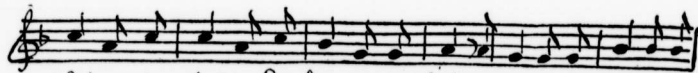
SOUTHEY

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

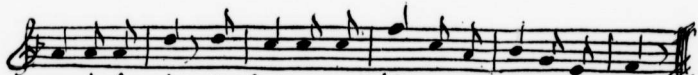
Une matinée de printemps.
Légerement et pas trop rapide



Le ciel se colore D'un rouge vermeil; La



plaine se dore Des feux du soleil, sa vive lumière I-



nonde les airs, Et la terre entière Reprend ses concerts.

2

3

L'airain vibre et sonne
Dans tous les clochers;
L'eau gronde et bouillonne
Au pied des rochers.
Sous le vert feuillage
Chantent les oiseaux;
Là-bas, dans l'herbage
Paisent les troupeaux.

Les bois, la verdure,
Les prés et les fleurs;
Tout dans la nature
Vient charmer nos cœurs.
La sève féconde
Serpente en tout lieu
Et prépare au monde
Le pain du bon Dieu.

Le chant à la petite école

Le petit chant que nous présentons aujourd'hui est bien de circonstance au retour de la belle saison. Il est facile à apprendre car les couplets expriment des idées à la portée des enfants.

Quelques expressions demanderont peut-être à être expliquées, telles que *airain* signifiant la cloche, *paissent* que les enfants ne comprendront pas tous, l'inversion *sous le vert feuillage chantent les oiseaux*, dans le 2^e couplet; *sève féconde et serpente* dans le 3^e couplet.

Comme il est indiqué en tête du morceau, ce petit chant doit être rendu avec gaieté et légèreté, mais pas trop vite. Veiller à ce que les enfants *parlent* leur chant; c'est-à-dire l'expriment de manière à faire comprendre qu'ils sentent, qu'ils entendent ce qu'ils disent en chantant. La mélodie est très jolie et son allure s'harmonise bien avec le printemps.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

Institutrices Demandées

La commission scolaire de Sainte-Marthe, P. Q., demande deux institutrices munies d'un diplôme élémentaire: une comme assistante à l'école modèle du village et l'autre à l'école No. 1.

WILFRID LARIVEE, Sec.-Trés.

Feu M. T. Stenson

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. T. Stenson, ancien inspecteur d'écoles, membre du Conseil de l'Instruction publique (Comité catholique), décédé à Sherbrooke le 26 avril 1912, à l'âge de 74 ans.

Bibliographies

PROPOS CANADIENS, par l'abbé Camille Roy, Québec, imprimerie de l'*Action Sociale*.—M. l'abbé Roy a eu l'heureuse idée de réunir les jolies causeries qu'il a publiées dans les journaux et les revues depuis quelques années. Ces pages vraiment belles, nous parlant des choses du pays dans un style des plus agréable, méritaient ce souci. Nous formons des vœux pour que ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Roy soit distribué comme livre de prix dans les collèges, les couvents, les académies et les écoles.

HISTOIRE DE FRANCE, à l'usage des Ecoles de la province de Québec, classe de 7^e année par A. Leblond de Brumath, Principal de l'Académie Commerciale, Montréal. Manuel illustré que vient de publier la librairie Granger & Frères, Montréal. Cet ouvrage a été soumis à l'approbation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

MON GRAND CATECHISME, *Manuel d'instruction et de formation chrétiennes*, par MM. Th. Dequin et A. Ledieu.—Prix: 2 fr. 50., Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Voici un excellent volume. Il est honoré d'une très élogieuse lettre de Mgr Péchenard, évêque de Soissons, et ses auteurs l'ont bien mérité, car, à l'avantage habituel d'un exposé de la doctrine chrétienne, leur livre joint celui de profiter, au point de vue pédagogique, de tous les progrès réalisés dans les livres classiques modernes.

Mon grand catéchisme est distribué en trois parties et en 55 leçons:

Première partie: *Dieu et sa loi* (20 leçons);

Deuxième partie: *Jésus-Christ et l'Eglise* (16 leçons);

Troisième partie: *La vie surnaturelle* (19 leçons).

Chaque leçon comprend :

1. Un *précis doctrinal*, résumé substantiel de la leçon destiné à être appris par cœur;
2. Un *questionnaire* analytique portant sur le précis doctrinal;
3. Un *développement* et des *explications* ayant trait aux principaux articles du précis doctrinal et suivi d'un *résumé-questionnaire*;
4. Un *essai d'éducation du sentiment religieux* (formation à l'esprit de foi et à la piété) contenant des conseils, des réflexions, des affections, des prières et des résolutions;
5. Des sujets de devoirs écrits destinés à être préparés en classe; beaucoup seraient utilisés avec profit sous forme d'exercices oraux.
6. Des lectures, la plupart extraites de la Bible, qui fourniront aux catéchistes un thème inépuisable de commentaires pratiques.

Cet ouvrage s'adresse plus particulièrement aux élèves du cours supérieur de l'enseignement primaire et aux élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Nous lui souhaitons le beau succès qu'il mérite.

Jardins Scolaires

J'ai l'honneur et le plaisir de vous dire que nous continuerons cette année encore d'encourager les professeurs et leurs élèves à préparer un joli jardin scolaire, et à planter des arbres autour des maisons d'écoles.

Nous donnerons des récompenses à tous les jardiniers et jardinières dont les noms me seront envoyés avant le 1er de juin prochain s'il est possible, afin que j'aie le temps d'en faire la distribution pour les examens de fin d'année.

Vous voudrez bien engager tous les instituteurs et institutrices de vos amis à suivre votre bel exemple.

O. E. DALAIRE,

Ecole de Laiterie, St-Hyacinthe, P. Q.

Fautes à Corriger

LOCUTIONS VICIEUSES

EQUIVALENTS FRANCAIS

<i>Bureau des lettres mortes</i>	BUREAU DES REBUTS.
Je reçois deux copies de votre journal	Je reçois deux EXEMPLAIRES de votre journal.
Cette maison a dix appartements	Cette maison a dix PIÈCES.
<i>Correspondance parlementaire</i>	COURRIER DU PARLEMENT, etc.
Souliers de cuir à patente	Souliers de cuir VERNI.
<i>Chacun s'accorde</i> à dire	TOUS s'ACCORDENT à dire, CHACUN DIT . . .
Je suis fier d'apprendre que vous avez réussi	Je suis HEUREUX
Ce jeune homme va faire un avocat	Ce jeune homme va SE FAIRE AVOCAT.
<i>Acter</i> (en parlant du jeu d'acteur)	JOUER.
Ils <i>actent</i> aussi bien l'un que l'autre	Ils JOUENT aussi bien l'un que l'autre.
Il a <i>acté</i> dans <i>Athalie</i>	Il a JOUE, il a JOUE UN ROLE dans ATHALIE.
<i>Positif</i>	CERTAIN, CONVAINCU, SUR, ASSURE.
Je suis <i>positif</i> qu'il est parti à 4 heures	Je suis CERTAIN qu'il est parti à 4 heures.
Vous êtes bien <i>réticent</i>	Vous êtes bien RESERVE, DISCRET, MEFIANT !
<i>Erreur cléricale</i>	ERREUR DE REDACTION, FAUTE DE COPISTE.
<i>En aucun temps</i>	EN TOUT TEMPS, à quelque moment que ce soit.
<i>Rencontrer</i> un paiement	FAIRE un paiement.

Ce projet rencontre l'approbation de tous. . . . Ce projet RECOIT l'approbation de tous.
 Tant qu'à moi. . . . QUANT à moi.
 Cette terre me rapporte assez pour vivre. . . . Cette terre me rapporte assez pour me FAIRE
 VIVRE.

(Le Comité du Bulletin du Parler français)

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la Gazette officielle de Québec)

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Par un arrêté en conseil en date du 20 février 1912, M. Pierre Thériault, a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité du canton Leneuf, dans le comté de Saguenay.

Par un arrêté en conseil, en date du 16 mars 1912, M. Firmin Cormier a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité de la Pointe aux Esquimaux, dans le comté de Saguenay.

Par un arrêté en conseil, en date du 6 avril 1912, M. Cléophas Ranger, a été nommé commissaire d'écoles pour la municipalité du village de la Station du Côteau, dans le comté de Soulanges.

DELIMITATIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Par arrêté en conseil en date du 4 mars 1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Baie Shawinigan, les biens-fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, comté de Saint-Maurice, les Nos 615 à 622 inclusivement, ainsi que la partie du lot 623 qui est comprise dans les limites de la municipalité rurale de Sainte-Flore, et les a annexés à la municipalité scolaire de Sainte-Flore.

Par un arrêté en conseil, en date du 11 mars 1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Euphémie, comté de Bellechasse, les biens fonds ayant au cadastre officiel du canton Mailloux, les six premiers lots du rang est de la Rivière du Pin, et les a annexés à celle de Saint-Philémond, dans le même comté.

Par un arrêté en conseil en date du 30 mars

1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Philippe de Néri, comté de Kamouraska, les biens fonds ayant au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Philippe de Néri, les Nos 124, 126 et 127 et les a annexés à celle de Saint-Pascal, même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet 1912.

ERECTIIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Par un arrêté en conseil en date du 18 mai 1911, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Lowe, les biens-fonds ayant au cadastre officiel du canton de Lowe, dans le comté d'Ottawa, les Nos 44 à 56, inclusivement, du 2^e rang; les Nos 41 à 56, inclusivement du 3^e rang; les Nos 32 à 51, inclusivement du 4^e rang; les Nos 20 à 51, inclusivement du 5^e rang; les Nos 24 à 51, inclusivement, du 6^e rang; les Nos 19 à 51, inclusivement du 7^e rang; les Nos 19 à 45, inclusivement, du 8^e rang; les Nos 26 à 36, inclusivement, ainsi que la moitié sud des Nos 37 et 38 du 9^e rang; les Nos 28 et 29 du 10^e rang, et a érigé ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Fieldville et Stagsbury."

Par un arrêté en conseil du 30 mars, 1912, le Lieutenant-Gouverneur a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, tout le territoire compris dans les limites assignées à la municipalité du village de Saint-Agapitville par proclamation du Lieutenant-Gouverneur en conseil en date du 10 août 1911; de plus, les lots Nos 208 à 213, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Agapit, et a érigé tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Agapitville", dans le même comté.

LIVRES DE PRIX

- A NOS CLIENTS.** Bonne nouvelle! La Librairie Langlais, vous offre cette année un grand choix comme d'habitude.
- NOUVEAUTÉS.** Afin de rendre nos séries plus complètes et plus intéressantes, nous avons ajouté un grand nombre de nouveautés.
- IMPORTATION.** Considérable! Afin de ne pas manquer d'assortiment cette année, notre importation est encore beaucoup plus considérable que d'habitude, ce qui n'est pas peu dire, car les personnes qui visitent notre Librairie à l'époque des prix, sont étonnées de voir l'énorme quantité de livres que nous avons.
- NOUVEAU CATALOGUE.** Notre nouveau catalogue de Livres de Prix a été adressé en mars, si par hasard vous ne l'avez pas reçu, écrivez-nous une carte postale, il vous sera adressé avec plaisir et gratuitement.
- NOS LIVRES.** Les livres de prix que nous vendons sont irréprochables au point de vue moral et religieux. Ils peuvent être mis entre les mains des enfants, qu'ils instruiront et moraliseront en les amusant.
- SATISFACTION.** Nos prix étant sans contredit *les plus bas* du marché et notre choix le plus considérable, de plus: ayant toujours donné satisfaction à notre clientèle et désirant *faire mieux* encore s'il est possible,
- POURQUOI** ne pas devenir notre client, si vous n'avez jamais acheté de nous?
- COMMANDES** Confiez-nous votre commande cette année, et vous êtes assuré d'avance d'avoir satisfaction. Adressez-nous votre ordre le plus tôt possible, S. V. P.

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,

177, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC.

AU PUBLIC VOYAGEUR



Nous sommes toujours heureux de tracer un itinéraire pour les personnes qui se proposent un voyage soit

Au CANADA,

aux ETATS-UNIS

et par delà L'Océan.



VOYAGE EN EUROPE



Par les splendides paquebots

EMPRESS OF BRITAIN

et

EMPRESS OF IRELAND

Facilités spéciales pour la célébration de la messe durant la traversée.

Pour Itinéraires, Suggestions, Brochures illustrées, Taux, etc., s'adresser à

Emile J. Hébert,

Agent général,

Département Trafic-voyageur

Montréal,

G. J. P. Moore,

30, rue St-Jean, angle côte du Palais,

et 46 rue Dalhousie,

Québec

